Fiefs du Comté de Laroche

PAR

AM. DE LEUZE

Chanoine de la Cathédrale de Namur.

SUITE.

QUATRIÈME PARTIE.

PLEINS-FIEFS.

CEUREUX.

Ceureux ou Seureux est le nom donné à un plateau qui s'élève à l'est-sud-est de Laroche et a pour limites au nord la belle et pittoresque vallée de l'Ourthe et à l'ouest le ruisseau qui coule dans le ravin profond et resserré de Hermeux. Sous la féodalité, c'était une seigneurie foncière se relevant en plein-fief de la cour féodale de Laroche, et contenant environ « 1800 arpents de bois, hayes. gazons. » Les arrière-fiefs qui en dépendaient, comprenaient 51 charretées de foin, 17 journaux de terres arables et 48 journaux de terres sartables. En vertu de leurs reliefs, les seigneurs avaient droit de créer semoneur, clerc-juré et sergent qui, avec les hommes tenables, composaient la cour de Ceureux. En outre, ils percevaient les amendes de fond et de roye et toute autre amende basse, comme forcharuage, gagement des bêtes trouvées en mesus, etc., trouve de mouches à miel, le 13e denier des ventes d'héritages et les droits d'annate des arrière-fiefs, dépendant dudit plein-fief, savoir de la charretée de foin 10° sols, du journal de terre 5 sols et du journal de sart 2 sols et demi, de même que tous les autres droits pour leurs tantièmes, ... item la chasse et la pêche dans l'entier district de la dite seigneurie. (Dénombrement de Hubert Naveau et consors du 22 juin 1752).

Les seigneurs de Geureux étaient obligés au service militaire; ils devaient « tenir cheval et armement convenable pour le service du prince »; en outre à la réquisition du prévôt, ils devaient se rendre au siège féodal « tant pour juger les débats et procès y survenans pour cause des fiefs que estre présents aux reliefs qu'ils y font. »

Seigneurs de Ceureux : Voir les Communes Luxembourgeoises. T. 5.

COUR FÉODALE

Reg. 1563-1590. — 1568, Veille de S. André. P. 47. R°. — Léonard de Villez, mayeur d'Engreux, échevin de Laroche, déclare avoir reçu de Jacques, fils de Jehan de Clerue, 46 florins en principal, plus 24 patons de droits, en remboursement d'un muid de seigle, rente gagère, assignée sur la seigneurie de Ceureux par acte du 19 décembre 1539 consenti par delle Andrielle, veuve du sgr Johan de Clerue et ses enfants.

1583, 2 juin. P. 150. V°. — Robert Jacques de Savy, curé de Rachamps, et Jehan Jacques, son frère, l'un et l'autre avec leurs mambours vendent gagèrement à Englebert Ferrier certains cens de Ceureux, leur dévolus de leur feue mère et de leurs feus grand'père et grand'mère Linard de Villez de delle Sibille. Englebert relève.

1584, 14 mai. P. 149. R°. — Jehan de Brialmont, seigneur d'Eneilles, du consentement de demoiselle Anne de Clerue, son épouse, vend à Englebert Ferrier, clerc et greffier de Laroche, les droits acquis à son épouse sur Ceureux, Villez, etc., par partage avec ses frères Ferry et Jacques de Clerue. Englebert relève.

1584, 20 septembre. P. 140. V. - Voir Villez.

1584, 27 septembre. P. 152. R°. — Réalisation du partage entre les enfants de Jehan de Clerue et delle Andrielle, savoir Ferry de Clerue, mayeur de Laroche, Jacquemin de Clerue, porte enseigne de Laroche et Jehan de Brialmont, sgrid'Eneilles à titre d'Anne de Clerue, leur sœur. Chacun obtient 1/3 Ceureux et Villez, etc. Ce par age est la reproduction du partage de 1555.

1584, 14 mai. P. 148. Vo. - Voir Villez.

Reg. 1591-1626. — **1597, 23 janvier**. P. 26. V°. — Ferry de Clerue, mayeur de Laroche, et delle Marie Brisbois, son épouse, donnent à Henri Groulart, leur neveu, et à delle Françoise du Hayon, son épouse, leur nièce, 2/3 de Ceureux, 1/6 de Villez, leur part de la dîme de Grandchamps, des rentes sur le moulin Maboge. Les donataires relèvent.

1605, 26 octobre. P. 70. Vo. - Henri Groulart relève 2/3 de Ceureux.

- 1621, 23 mars. P. 209. V°. Jean de Bande, mayeur de Laroche, réféve 1/3 de Ceureux, 1/12 de Villez et la 1/2 de la cour Henriette à Roy.
- Reg. 1626-1662. 1632, 12 février. P. 115. Ro. Ferry Groulart, alfert de la ville et du comté de Laroche, relève sa part du plein-fief de Ceureux.
- 1637, 19 février. P. 152. V°. Nicolas de Bande, de Laroche, relève 1/6 de Ceureux pour le trépas de Jean de Bande, son père.
- 1655, 11 janvier. P. 270. R°. Georges de Xivry relève 1/3 de la seigneurie et plein-fief de Ceureux.
- 1656, 10 février. P. 281. V°. Nicolas de Bande, tant en son nom qu'aux noms de Georges, Marguerite et Elisabeth de Bande, ses frère et sœurs, relève 1/6 de la seigneurie et plein-fief de Ceureux, leur dévolu par la mort de Nicolas de Bande, leur père.
- 1658, 4 avril. P. 302. V°. Nicolas et Georges de Bande, fils de feu Nicolas de Bande, relèvent 1/6 du plein-fief de Ceureux, leur dévolu par la mort de Jean de Bande, leur oncle.
- Reg. 1663-1696. 1684, 9 août. P. 277. R°. Réalisation d'un acte du 19 janvier 1682, par lequel le sieur Jean de Groulart, sgr de Ceureux, officier de Harre, Val-St-Lambert, du consentement de dame Anne-Cathérine de Harre, dite de Groulart, son épouse, donne à Jacques Thies, échevin de Bastogne, hypothèque sur tous ses biens en assurance d'une somme de 135 patacons de 48 sols pièce, dont il lui est redevable.
- 1687, 14 mars. P. 210. R°. François Philippin, échevin de Laroche, relève d'une prairie et bois joindant en lieu dit Rogival, mouvant en commun fief de la cour féodale.
- 1691, 31 décembre. P. 351. R°. Réalisation d'un acte du 15 décembre, même année, par lequel Elisabeth de Bande, veuve de Henri Maboge, du Filly, assistée de Nicolas Maboge, son fils aîné, âgé d'environ 30 ans, et d'Alexandre Bastogne, tant pour elle que pour Severin Maboge, son autre fils, fait œuvre de gagère, pour 67 patagons, au profit de Jean Manigart, son beau-frère, époux de Marguerite de Bande, de leur tierce part des héritages et fiefs de Ceureux, abandonné par leur frère Georges de Bande, leur frère expatrié et absent.
- 1695, 20 août. P. 403. R°. Nicolas de Bande relève 1/18 du plein-fief de Ceureux, lui dévolu par la mort de son frère Georges de Bande.
- 1695, 31 mai. P. 403. V°. Antoine Rathier, bourgeois de Laroche et Severin Maboge, de Filly, relèvent chacun 1/18 du plein-fief de Ceureux leur dévolu par la mort de Georges de Bande, leur oncle maternel.
 - 1695, 20 août. P. 404. R°. Réalisation d'un acte du 12 octobre 1687, par

lequel Georges de Xivry, écuyer, seigneur en partie des fiefs de Villers et de Ceureux, transporte à titre de gagère à mre Louis d'Ombrez, bourgeois de Liége, son beau-frère, un jardin et des sartages sous la mouvance de Ceureux ou de Villers au choix dudit d'Ombrez, pour 21 patagons, de 48 sols pièce, que l'épouse de Louis d'Ombrez avait prêtée à sa sœur l'épouse dudit Georges de Xivry passé environ 16 ans. — Réalisation d'un autre acte du 5 mars 1688, par lequel Louis d'Ombrez, du consentement de Jehanne Raes, son épouse, retrocède au profit de Servais Orban, bourgeois de Laroche l'engagère ci-dessus. Réalisation d'un troisième acte du 17 août 1690, par lequel M. de la Motte, major de la ville et du château de Laroche, gendre de Georges de Xivry, rembourse la somme de 21 patacons à Servais Orban et rentre dans la jouissance des terrains engagés. "

Reg. 1696-1721. — 1700, 28 septembre. P. 56. V°. Jean Georges de Groulart, seigneur en partie de Ceureux, Villers, Give, etc., relève de nouveau, vu que le premier relief n'a pas été enregistré, deux parts en un tiers du plein-fief de Ceureux, lui dévolues par succession de Ferry de Groulart et de sa mère, à l'encontre de Dame Dorothée de Groulart, sa sœur, veuve du seigneur Henri Charles de Waha, prévôt de Laroche, à laquelle vient la troisième part en un tiers ; aussi le même relève ce qui lui appartient au plein-fief de Villers.

- 1703, 5 janvier. P. 82. R°. Elisabeth de Bande, veuve de feu Henri Mabouge, résidante à Filly, et Nicolas Mabouge, son fils, déclarent avoir cédé à titre de gagère à feu Jean Manigart et à Marguerite de Bande, son épouse, l'action lui dévolue par la mort de Georges de Bande, son frère, au plein-fief de Ceureux (1/6 hors d'un tiers). Ils vendent la prairie par dessous la fontaine de Ceureux à Charles Louis Manigart, leur neveu et cousin respectif.
- 1703, 11 janvier. P. 83. R°. Réalisation d'une donation d'un tiers qui lui appartient au plein fief de Ceureux lui dévolu par la succession de Georges de Bande, son frère, décédé ab intestat dans la ville de Rome, faite par demoiselle Marguerite de Bande, veuve de feu Jean Manigart, bourgeois de La Roche, résidante à Strasbourg, au profit de son fils Charles Louis Manigart. Charles Louis Manigart relève 1/9 de Ceureux.
- 1705, 30 avril. P. 121. R°. Jeanne Donair, veuve de Georges de Bande, en son nom et au nom de ses deux enfants, relève par Jean Lambotte, bourgeois de Laroche, 2/9 de Ceureux, par succession de Nicolas de Bande, son beau-père, et grand-père des enfants.
- 1708, 15 mai. P. 141. V°. Marie-Anne de Bande, mineure, relève 1/9 de Ceureux par le décès de Georges de Bande, son frère.
- 1711, 15 mai. P. 169. Vo. Gilles Lambert de Xivry, écuyer, relève une part du plein-fief de Ceureux, lui dévolue par la mort de Georges de Xivry, écuyer, son père.

- 1716, 2 janvier. P. 239, R°. Pierre de Groulard, bis de leu Jean Georges de Groulart, seigneur en partie de Ceureux, relève avec ses cohéritiers 1/9 de Ceureux par succession de son père.
- 1717, 27 avril. P. 257. R°. Henri-Charles du Wez, bourgeois de Laroche, comme mari de Marie-Anne de Bande, relève 2/3 en 1/3 de Ceureux.
- Reg. 1721-1750. **1724, 17 février.** P. 38. Pierre de Groulart, de Chécux, relève une portion de Ceureux par disposition testamentaire de d^{elle} Charlotte de Groulart sa sœur.
- 1725, 11 janvier. P. 64. Delle Marie Quintin, veuve de feu Gilles Lambert de Xivry, écuyer, de Laroche, relève ses usufruits en 1/3 de Ceureux.
- 1732, 18 mars. P. 278. Madame la baronne douairière de Mesnil, née de Waha, relève 2/3 en 1/3 de Ceureux, 1/8 de Villers, par le trépas de Madame la baronne douairière de Waha, sa mère.
- 1734, 20 mars. P. 337. Les orphelins de feu Charles-Louis Manigart relèvent 1/9 de Ceureux.
- 1734, 25 mai. P. 344. Réalisation d'un acte du 17 décembre 1731, par lequel delle Marie Quentin, veuve de feu Gilles Lambert de Xivry, engage sa part de Ceureux, en faveur de noble sg^r de Cassal, sg^r de Ny. En marche : Remboursement le 13 juin 1760.
- 1736, 12 décembre. P. 395. V°. Pierre-Louis de Groulart, comme héritier de delle Anne-Dieudonnée de Groulart, sa sœur, relève 1/4 d'un neuvième de Geureux.
- 1740, 20 juillet. P. 450. V°. Georges-Servais de Xivry et Hubert Naveaux, mayeur d'Ortho, comme tuteurs de Anne-Marie de Xivry relèvent 1/3 de Ceureux; Hubert Naveaux, en la qualité dite, relève en outre ce qui appartient à la dite Anne-Marie en 1/8 de Villers-sur-Ourthe.
- 1746, 10 février. P. 495. V°. Hubert Naveaux, sg^r de la Cour St-Hubert au Bériménil, lieutenant-prévôt de Laroche, mayeur d'Ortho, époux de Jeanne-Catherine du Wez, relève 2/3 en 1/3 de Ceureux.
- 1746, 11 février. P. 495. V°. Gaspard-Henri Naveaux relève ce qui lui touche aux fiefs de Villers et de Ceureux, à titre d'Anne-Marie de Xivry, son épouse.
- Reg. 1750-1768. 1755, 8 juillet. P. 102. R°. Réalisation d'un acte du 1^{er} octobre 1754 par lequel Henri Goffinet, bourgeois de Laroche et Marie-Elizabeth Manigart, son épouse, Jean-Georges Manigart, jeune homme, vendent leurs droits à la seigneurie de Ceureux, (1/9 et les droits y annexés), à Hubert Naveaux, sgr de Villers et Ceureux en partie pour 1400 fl. de 20 sols. Le 14 juillet Hubert Naveaux relève par Hubert-François Rose.

- 1757, 19 mars. P. 121. R°. Georges-Servais de Xivry, écuyer, sgr de Villers et de Ceureux en partie, se déshérite en faveur de Charles-Louis-Joseph de Xivry, son fils, de ses droits aux seigneuries de Ceureux et de Villers (1/6 de Ceureux, 1/8 de Villers). Charles-Louis-Joseph de Xivry relève.
- 1760, 11 juin. P. 171. V°. La delle veuve de feu le sieur Naveaux, vivant mayeur et lieutenant-prévôt de Laroche, relève 1/3 de Ceureux et 1/2 de Villers.
- 1763, 11 novembre. P. 215. V°. Jean-Pierre Vander Weyen, échevin de la haute cour de Lignières, commissaire établi à la régie des biens saisis par devant le conseil provincial de Luxembourg sur la personne de Pierre-Joseph de Groulard, relève 1/9 de Ceureux.
- 1765, 5 juin. P. 261. R^{o} . M^{r} de Doetinchem, ancien capitaine de cavalerie au service de S. M. relève 2/9 de Ceureux et 1/8 de Villers à titre de dame son épouse.
- Reg. 1767-1794. 1784, 11 décembre. P. 136. R°. La delle Anne-Marie de Xivry, veuve de feu Gaspard Henri Naveaux, notaire de Laroche, dame en partie de Ceureux et de Villez, donne à son fils ainé, Hubert-Joseph, notaire à Laroche, par avancement d'hoirie, ce qui lui appartient dans la seigneurie de Ceureux avec tous les droits honorifiques en dépendants. Le donataire relève.
- 1785, 17 janvier. P. 139. R°. Messire Louis-Guillaume-Joseph, baron de Doetinghem, chambellan de S. M. I. et R., capitaine des Carabiniers en son service, tant pour lui que pour Gaspard-Théodore-Joseph et Mademoiselle Anne-Marie-Françoise-Joseph de Doetinghem, ses frère et sœur, demeurant à Laroche, relève 2/9 du plein-fief et seigneurie de Ceureux et 1/3 des droits honorifiques et juridiction y attachés, aussi 1/2 de Villez et leur part de la dîme de Granchamps, dans le fief de Waillimont, leur dévolus par succession de Madame Marie-Françoise, baronne du Mesnil, douairière de Doetinghem, leur mère.
- 1789, 4 avril. P. 199. V°. Réalisation d'un acte du 15 mars 1789 par lequel Jean-Pierre de Groulard, jeune homme, donne à son ceusin François-Joseph Berger, notaire et procureur de Laroche, la propriété qui lui appartient et qui lui est dévolue à titre de fidei-commis par testament de feu Pierre-Louis de Groulard, son grand'père, sur le bien fond de Ceureux et autres bâtiments situés à Laroche. Le 6 avril le donataire relève 1/9 de Ceureux par donation cidessus.
- 1792, 19 octobre. P. 246. V°. Réalisation d'un acte du 18 octobre 1792 par lequel la delle Jeanne-Catherine du Wez, veuve de feu le sieur Naveaux, mayeur de Laroche, dame de Bérisménil et en partie de Villers et du plein-fief de Ceureux, fait donation aux sieurs Charles-Joseph Jacqmin et Nicolas-

Joseph de Leuze, ses gendres, de 1/12 dans le 1/8 du plem-fiel de l'étreux avec les droits honorifiques y attachés. — Les donataires relevents

1793, 29 avril. P. 250. V°. — François-Joseph Berger, motarie a draroche abandonne 1/20 dans 1/9 lui appartenant dans le plein-per de Ceureux en javeur de Louis Van Eisden qui relève.

1793, 11 mai. P. 255. V°. — Hubert-Joseph Naveaux, notaire à Laroche donne 1/36 dans ce qui lui compette de la seigneurie et droits honorifiques de la seigneurie de Ceureux, lui cédé par sa mère, le 11 décembre 1784, au sieur Georges-Louis Perpête Jacqmin, médecin-licencié à Laroche, aux conditions requises au dit acte. Jacqmin relève.

LE FIEF CHARBON.

Reg 1563-1590. — 1567, 27 novembre. P. 46. R°. — Jehan de Hautepenne, seigneur de Modave, relève, tant par sucession de ses père et mère que par ses convenances de mariage, tous ses droits à On et le fief Charbon.

1571, 11 mai. P. 60. V°. — Jehan de Crissinière; voué de Huy, et Conrarde, son frère, pour eux et consors, relèvent 1/2 du fief Charbon, la maison féodale, etc., situés à On.

Reg. 1591-1626. — 1592, 17 avril. P. 9. V°. — Oliviers de St-Fontaine, sgr de Bellefontaine, relève le fief Charbon à On qui lui appartient à titre de dife Andrienne de Hautepenne, dit de Barveau, fille de feu Jehan de Haultepenne, seigneur de Modave, sa femme.

1605, 14 novembre. P. 71. R°. — Oliviers de St-Fontaine, seigneur de Bellefontaine, relève le fief Charbon.

Reg. 1626-1662. — 1626, 6 mai. P. 7. R°. — Noble Jean de St-Fontaine, relève le fief Charbon à On à lui obvenu par succession de noble Olivier de Saint-Fontaine, sgr de Bellefontaine.

1660, 4 juin. P. 319. V°. — Messire Olivier Renauld de St-Fontaine, seigneur dudit lieu, relève le fief Charbon à On, lui dévolu par le trépas de Jehan de St-Fontaine.

Reg. 1663-1696. — 1678, 31 janvier. P. 216. R°. — Réalisation d'un acte du 24 août 1677 par lequel Messire Olivier Renard de St-Fontaine, seigneur dudit lieu, grand bailly du Condroz, hypothèque sa maison, etc., au lieu d'On, en faveur de M. Antoine de Cassal, écuyer, capitaine et prévôt de Durbuy, en reconnaissance de 600 patacons qu'il en a reçus.

Reg. 1696-1721. — 1704, 5 janvier. P. 95. Vo. — Messire Maximilien, comte d'Aspremont-Lynden, seigneur de Barveau-Condroz, relève le flet Charbon d'On

lui appartenant à titre de Madame la baronne de St-Fontaine, son épouse, suivant transaction faite l'an 1682 entre feue Madame la baronne de Hautepenne, veuve de feu Messire Olivier Renard, baron de Saint-Fontaine, vivant grand bailly du Condroz et Messire Ferdinand Charles, baron d'Eyneten d'Abée, époux de Madame la baronne de St-Fontaine, sœur audit Olivier Renard.

CIELLE.

- Reg. 1563-1590. 1570, 17 avril. P. 58. R°. Jehan de Mabouge, demeurant à Cielle, relève tant en vertu de son contrat de mariage que de son droit de succession, sa maison féodale et le fief de Cielle.
- 1570, 28 novembre. P. 59. V°. Messire Adam Lallemant, donne à Lienarde de Mabouge, demeurant à Cielle, son frère uterin, et à Colla de Chiermont, son beau-frère, qui relèvent, tous ses droits à la maison féodale et au fief de Cielle. Les donataires relèvent le 7 mars 1571.
- 1574, 12 octobre. P. 95. V°. Jehan la Mock, écuyer, époux de demoiselle Jeanne de Waha, renonce aux droits, qui pouvaient lui appartenir à titre de son épouse, sur les cours de Maboge, de Hives et de Cielle, en faveur de Gilles de Waha, écuyer, prévôt de Neufchâteau, frère de Jehenne.
- Reg. 1591-1626. 1605, 10 février. P. 58. R°. Jehan de Cielle relève la cour de Cielle.
- 1608, 26 juillet. P. 83. R°. Henri de Marcourt, greffier de Marcourt, au nom de Jehan Hotton de Stavelot, et de Gilles de Rive, relève pour chacun 1/11 du fief de Cielle, à titre de leurs femmes, filles de feue demoiselle Jehenne de Cielle.
- 1608, 12 août. P. 83. V. Gilles Englebert et Jehan, fils de feu Jehan de Cielle, relevent le plein-fief de Cielle.
 - 1618, 7 novembre. P. 180. Vo. Voir Jupille.
- 1623, 28 septembre. P. 237. R°. Henri le Jeusne, seigneur en plein fief de Cielle, relève comme mari de demoiselle Marie de Rendeux, veuve de feu Jean de Cielle, l'usufruit de la moitié du plein fief de Cielle.
- 1623, 28 septembre. P. 237. V°. Marguérite, veuve de feu Englebert de Cielle, relève pour une moitié l'usufruit du plein fief de Cielle.
 - Reg. 1626-1662. 1647, 31 octobre. P. 202. V°. Voir Jupille.
- 1648, 21 août. P. 222. R° Julien de Cielle, sgr. de Cielle, relève la moitié du plein-fief et seigneurie de Cielle.
- 1651, 31 août. P. 237. V°. Jean Englebert de Cielle relève la moitié de la seigneurie et plein fief de Cielle.

- 1652, 18 juin. P. 241. V°. Messire Lambert Warlet, pasteur de Cielle, executeur testamentaire de feu Julien de Cielle, relève la part du fief de Cielle qui appartenait au dit Julien, au nom de Jean le Jeusne de Cielle, lieutenant d'une compagnie au service de Son Altesse de Lorraine, héritier testamentaire du dit Julien.
- 1652, 11 juillet. P. 242. V°. Jean Englebert de Cielle, relève la moitié de la seigneurie et plein-fief de Cielle, ayant appartenu ci-devant à Julien de Cielle, son cousin.
 - 1662, 31 novembre. P. 354. Vo. Voir Jupille.
 - Reg. 1663-1696. 1663, 1 février. P. 2. V°. Voir Jupille.
- 1614, 28 juin P 32. V°. Jehenne le Jeune, veuve de Jehan de Bihen, de Dochamps, déclare consentir à ce que Jean Englebert de Cielle appréhende la possession et jouissance de la moitié part de tous les biens de Cielle qui ont appartenu à Jehan le Jeune, demi-frère dudit Jehan Englebert. Jehan Englebert rélève.
- 1673, 23 mars. P. 165. R°. 1674, 15 septembre. P. 189. R°. 1687, 13 mars. P. 309. R°. 1691, 9 juillet. P. 348. R°. Voir Jupille. 1692, 11 Juin. P. 360. R°. Voir Grimbiemont.
- 1694, 24 mars. P. 374. V°. Demoiselle Marguérite Chavanne, veuve de feu le sgr. Jeau Englebert, de Cielle, relève le plein fief de Cielle.
- 1695, 10 mars. P. 401. V° Jean Godefroid, de Charbaux, prévôté de Carignan, tant au nom de sa mère qu'aux noms de ses frères, sœurs, oncles et tante, relève le fief de Cielle leur dévolu par la mort de Jean Englebert de Maboge, leur oncle.
 - Reg. 1696-1721. 1705, 8 octobre. P. 125. Ro. Voir Jupille.
- 1713, 27 janvier. P. 198. V°. Réalisation de différents actes, 1° du 20 novembre 1706 par lequel Monsieur Lambert Godefroid, de Cielle, demeurant à Liège, vend à Monsieur Fiacre Gerlaise, curé de Cielle, ses droits au plein fief de Cielle par succession de feu le sieur Jean Englebert, vivant seigneur de Cielle et de demoiselle Marguérite de Villers, son épouse, pour 13 patacons argent fort. 2° Le 21 janvier 1708, Philippine le Maistre, veuve de Julien Houba, de Cielle, Jacques et Cathérine Houba, ses enfants, vendent également au même leurs droits audit fief leur dévolus par succession de Englebert Mabouge et demoiselle Marguérite de Villers pour 28 patacons. 3° Le 16 décembre 1709, Englebert Godefroid, le vieux, de Cielle, vend au même ses droits audit fief, lui provenant de Jean Englebert, seigneur de Cielle, son oncle, sous différentes conditions. 4° Le 23 mars 1711, Noël Godefroid demeurant à Evilly, fils de Jean Godefroid, de

Cielle, Englebert Godefroid, le jeune, et Marie Godefroid, frères et sœur, Noel, pour lui et pour Jeanne, aussi leur sœur, et aussi pour Jeanne Salmon, résidante à Sedan, veuve de feu Lambert Godefroid, leur frère, et pour les enfants de ce dernier, vendent au même leurs droits au fief de Cielle leur dévolus par la mort de Jean Englebert, sgr de Cielle, leur grand oncle, pour 17 patacons 1/2. 5° Le 5 décembre 1711, Martin Godefroid, de Cielle, demeurant à Matton, près de Carignan, vend aussi au dit Fiacre Gerlaise ses droits au dit fief, lui provenant du même Jean Englebert. — Fiacre Gerlaise, en conséquence de ces achats, relève le plein fief de Cielle à la réserve d'un vingt-huitième.

1715, 20 janvier: P. 224. Ro. - Voir Grimbiemont.

Reg. 1721-1750 — 1724. 6 juillet. P. 54. — 1725, 21 juin. P. 80. — Voir Jupille.

1728, 20 mai. P. 147. — Henri Godefroid, en son nom et aux noms de ses frères et sœurs, relève ce qui leur appartient au fief de Cielle par la mort de Jean Godefroid, leur père. — Antoine de Sy, dit Lambert, et Jeanne Godefroid, son épouse, renoncent à leurs droits en faveur de Henri Godefroid, leur frère.

1729, 31 mai. P. 164. - Voir Jupille.

Reg. 1750-1768. — 1752, 30 octobre. P. 44. V°. Voir Vecmont. — 1754, 18 octobre. P. 95. R°, 1757, 7 janvier, P. 119. R°. — Voir Jupille.

Reg. 1767-1794. — 1768, 26 septembre. P. 367. R°. — Réalisation d'un acte du 1^{er} juillet 1765 par lequel Noel Godefroid, résidant au Gros Chêne, terre de Boffeux, muni de la procuration de Dieudonnée Michel, sa mère, veuve de feu Henri Godefroid, vend 1/28 du fief de Cielle au sieur Henri-Joseph Cordier, notaire, pour deux Louis neufs. — Henri-Joseph Cordier relève. En marche: L'acquereur a transporté ce 1/28 le 7 juin 1772 au sieur Charles-Louis-Joseph de Xivry, écuyer, résidant à Laroche.

1780, 17 janvier. P. 78. R°. — Fiacre Thomas, de Cielle, relève la propriété du plein fief à titre de feu sire Fiacre Gerlaise, curé de Cielle, son grand oncle.

1780, 26 juin. P. 79. R°. — Sire Jacques-Gaspard de la Collette, curé de Cielle, relève le plein fief de Cielle.

1788, 3 janvier. P. 181. V°. — Réalisation d'un acte du 9 décembre 1787, par lequel Georges Liégeois et Marie-Cathérine Thomas, son épouse, de Villers, et Anne-Marie Thomas, veuve de Jean-Louis du village de Fraiture, cédent leurs droits au plein fief à Fiacre Thomas, leur frère et beau frère, à condition de ne pas intervenir dans les frais du procès en dégagement de ce fief que le dit Fiacre et Jean-Jacques Houba, de Cielle, soutiennent contre sire Jacques-Gaspard de la Collette, curé de Cielle, et le mambourg de cette paroisse.

1791, 28 décembre. P. 235. Ro. - Réalisation d'un acte du 22 décembre par

lequel Jacques-François-Philippin, sgr de Hives, avocat au conseil provincial de Luxembourg, cède ses droits aux fiefs de Cielle pour 115 ecus à Fiacre Thomas de Cielle, à Marie-Dieudonnée Thomas, veuve de Jean-Henri-Julien, de Laroche et à Jean-Jacques Houba. La veuve Julien, assistée de son gendre Nicolas Bastogne, renonce également à ses droits en faveur de Fiacre et de Jean-Jacques pour 55 écus. — P. 238. Donation en faveur de Fiacre Thomas par sire Lambert Thomas, chanoine du chapitre St-Cunibert à Cologne, datée du 8 octobre 1783, de tous ses héritages.

GRAINCHAMPS.

Seigneurs de Grainchamps: Communes Luxembourgeoises. V. 490, 491, 492.

COUR FÉODALE.

- Reg. 1563-1590. 1565, 7 août. P. 16. V°. Guys d'Hodomont relève sa part de la dime de Granchamps avec cens et rentes qu'il peut avoir tant au lieu de Mierchamps qu'en la cour de Granchamps. Le 8 novembre suivant, ledit Guys, du consentement de Marguerite de Croix, son épouse, rapporte cette part avec les susdits cens et rentes au profit de Thieri de Granchamps, fils Jehan Bottin, qui relève.
- 1564. P. 80. V•. Quictta Jehan des Champs, mayeur de Beausaint sur l'assenne que faict avait au profit de Henri de Rossière, son beau-frère, et mist fut en warde. Ce jour même Henri de Rossière relève six muids et deux stiers d'avoine de rente qu'il a obtenue par partage aux lieux de Granchamps et de Halloix.
- 1566, 11 mars. P. 34. V. Jehan de Waha, écuyer, relève la terre et seigneurie de Granchamps.
- 1571, 14 octobre. P. 90. V°. Jehan de Croix, écuyer, sgr de Croy, fait savoir qu'il a abandonné à feu Jehan, Claude et Marguérite, ses enfants, l'entière jouissance des biens de leur feue mère Marguérite de Jemeppe, situés à Arnuville, Mierchamps et Granchamps, immédiatement après la mort de cette dernière. Jehenne de Guymont, veuve de feu Jehan, ayant pour mambourg son beau-frère Claude, écuyer, relève ses humières et y renonce au profit de Vincent de Sowey, mari de Marguérite, sa fille. Claude de Croy, écuyer, et Vincent de Sowey relèvent et transportent leurs actions aux dits biens en faveur de Thiri, fils de Jehan Bottin, qui relève.
- 1587, 6 août. P. 158. R°. Jehan de Waha, dit Baillonville, écuyer, sgr de Granchamps, reconnaît avoir reçu de Guillaume de Cellier, marchand de Marche, la somme de 800 florins; en garantie de cette somme, il hypothèque la seigneurie de Granchamps.

- Reg. 1591-1626. **1592, 22 juillet.** P. 11. R°. Jehan de Waha, sgr de Grainchamps, dégage Grainchamps des mains de Guillaume le Cellier, bourgeois de Marche.
- 1595, 9 août. P. 22. R°. Jehan de Waha, sgr de Granchamps, reconnaît avoir reçu de Guillaume le Sellier, bourgeois de Marche, 1600 florins; en conséquence, il lui transporte cent florins de rente annuelle hypothéquée sur la seigneurie de Grainchamps.
- 1605, 21 mai. P. 57. R°. Jehan Bottin de Grandchamps, relève tous les héritages qui lui sont dévolus par la mort de Thiry Bottin, son père, sauf la moitié de la cour Henriette à Roy dont il a ci-devant relevé.
- 1609, 6 décembre. P. 96. R°. Delle Françoise de Hayon, veuf de Henri Groullart, transporte par gagère au profit de Jehan Botten de Granchamps 22 quartons, moitié seigle et avoine, sur la grosse dîme de Granchamps et la portion de laine à laquelle avaient droit en la même dîme, feus Ferry de Clerue, son oncle, et Groullart, son mari.
- 1612, 20 juin. P. 133. R°. Mathieu le Mareschal et Lambert de This, fils et beau-fils de Gillette M^{re} Jehan, veuve de feu Lambert le Mareschal de Marche, reconnaissent avoir été remboursé de Jehan de Waha, sg^r de Granchamps, de 1600 flor. Brabant, hypothéqués sur la seigneurie de Granchamps au profit de feu Guillaume de Sellier, bourgeois de Marche; en conséquence ils donnent main levée de l'hypothèque.
- 1622, 10 mars. P. 221. V°. Gillet Godefroid de Lecherel vend tous ses héritages situés dans le ressort des cours de Grainchamps, Mierchamps, et dans la vouerie des Hallois, au profit de Jean Bottin de Grainchamps, pour 39 écus de 40 patars chacun. Jean Bottin relève.
- Reg. 1626-1662. **1627**, **4 novembre**. P. 21. R°. Dame Marguerite de Drack, dame de Grainchamps, veuve de Jean de Waha relève de Grainchamps, comme usufruitière, par noble Maximilien de Bardoul, sg^r de Hodister.
- 1641, 21 février. P. 174. V°. Noble Claude de Waha, sgr de Grandchamps, relève Granchamps.
- 1646, 19 juillet. P. 207. R°. Jean de Greppe, échevin de la haute cour de Beausaint, au nom du sgr Jean Bottin, secrétaire de S. M. C., relève 1/3 de la dîme de Grandchamps, et la part qui appartient au dit Jean Bottin à la vouerie des Hallois.
- 1649, 9 septembre. P. 233. V°. Jean Pirotte, prévôt de Houffalize, relève 1/3 de la dime grosse et menue de Granchamps, moins 1/4 appartenant à Jacques d'Odeigne.
 - 1655, 7 septembre. P. 278. Vo. Réalisation d'un acte du 6 août 1648 par-

- lequel Léonard d'Ave, prêtre et chanoine de Cassel, en Plandre, en assurance de diverses sommes par lui dues à son frère Antoine Dave, docteur en théologie de Louvain, président du collège de Savoie, transporte en sa faveur, ses droits; en les terres et seigneuries de Granchamps, Verin et Chabot, etc. situées dans les pays de Liège et de Luxembourg.
- 1661, 6 avril. P. 330. R°. Réalisation d'un acte du 15 février 1650 par lequel Claude de Waha, écuyer, sgr de Grainchamps etc., transporte la seigneurie de Grainchamps en hypothèque d'une rente de 20 fl. créée au profit de Philippe Herman de Heimsdal, écuyer, sgr de Fumal.
- Reg. 1662-1696. 1665, 28 juillet. P. 48. R°. Jacques d'Odeigne, lieutenant prévôt de Laroche, relève la part de cens et rentes seigneuriales qui lui appartiennent dans les seigneuries de Grainchamps et Mierchamps, comme aussi son contingeant des voueries au lieu de Halleux et des Gerard Isles.
- 1671, 9 juillet. P. 160. V^o. Jean-Antoine, fils de feu le seigneur Claude de Waha, sg^r de Grainchamps, relève 2/3 de Grainchamps et la vouerie des Halleux, lui dévolu par la mort de son père.
- 1671. 2 décembre. P. 145. V°. Constitution de mambourg pour mademoiselle Marguerite de Waha, à l'effet de procéder au partage de la maison, biens, revenus et droits de la seigneurie de Grainchamps qui lui appartient pour un tiers, entre elle et son frère le seigneur Jean-Antoine de Waha.
- 1672, 4 février. P. 146. R°. Réalisation d'un acte du 27 janvier 1691, passé à Luxembourg, qui contient une transaction concernant Grainchamps faite entre Jean-Antoine Gérard de Waha, sgr de Grainchamps et Marguerite Martine de Waha, sa sœur d'une part, et Jean-Théodore de Waha, seigneur de Hargimont, d'autre part.
- 1678, 9 septembre. P. 224. V°. Jean-Antoine de Waha, sgr de Grainchamps, reconnaît avoir reçu une certaine somme du seigneur Jacques Dodeigne, voué des Halleux, et de delle Pétronille du Mesnil, son épouse, pour laquelle il hypothèque sa seigneurie de Granchamps, le tiers de la grosse et menue dîme de Granchamps et lui cède certaine rente de 11 1/2 muids d'avoine sur ses rentes seigneuriales de Granchamps.
- 1682, 6 juillet. P. 270. R°. Réalisation d'un acte du 17 mars, même année, par laquel Jean-Antoine de Waha, sgr de Granchamps, résidant à Granchamps, vend pour 48 patacons une rente d'un muid de soille mesure de Laroche, à Claude Robert, échevin de Laroche.
- 1684, 6 mars. P. 275. R°. Noble sgr Jean-Antoine de Waha, écuyer, sgr de Granchamps, transporte à titre de gagère à noble sgr Lambert Piret, écuyer, sgr de Ste Oude, une rente de 4 muids de seigle, mesure de Laroche qu'il a sur

- le moulin de Granchamps, plus les rentes en avoine qu'il a sur la seigneurie de Granchamps pour 1600 écus de 48 sols pièce.
- 1684, 11 avril. P. 276. R°. Gérard Toussaint, greffier de Houffalize, relève tout ce qu'il possède en fief lui dévolu par la mort de Saincte Bottin, grand' mère de sa femme.
- 1684, 12 septembre. P. 278. V°. Réalisation d'un acte du 17 juillet même année, renfermant hypothèque sur la grosse dîme de Granchamps, donnée par noble Jean-Antoine de Waha, sg^r de Granchamps, en faveur de Lambert Piret, sg^r de Ste Oude, en assurance d'une somme de 200 patacons qu'il en a reçus.
- 1685, 22 mars. P. 291. V°. Réalisation d'une vente, à titre de gagère, sur le revenu des terrages de la seigneurie entière de Granchamps faite par noble sieur Jean-Antoine de Waha, sgr de Granchamps, en faveur de Lambert Piret, sgr de Ste Oude.
- 1685, 29 octobre. P. 299. R°. Réalisation d'un acte du 23 juin 1674, par lequel noble Jean-Antoine de Waha, crée en faveur de sa sœur delle Marguerite-Martine de Waha, sur le point d'entrer en religion à Clairefontaiue, une rente viagère de 12 patacons assignée sur la seigneurie de Granchamps.
- 1689, 8 février. P. 324. R°. Réalisation d'un acte du 3 janvier même année, par lequel noble Jean-Antoine de Waha, sgr de Granchamps, capitaine d'infanterie, transporte à titre de gagère à noble Lambert Piret, sgr de Ste Oude, pour 400 écus de huit escalins pièce, tous les droits de charue, les revenus des pouilles et les menus cens en argent qui lui sont dûs dans la seigneurie de Granchamps. Le même vend irrévocablement aussi au profit dudit Piret son tiers de la dime de Granchamps pour 350 écus de 8 escalins pièce.
- 1689, 18 avril. P. 327. R°. Réalisation d'un acte du'25 juin 1675 par lequel Jean-Antoine de Waha, sgr de Granchamps, vend à titre de gagère pour 72 fl. Bb. à Anne Jadot, veuve de Pierre Donalre, vivant lieutenant capitaine pour le service du roi, résidante à Erneuville, les pouilles, lins, cens et argent se levant au jour du nouvel an et au jour de St-Servais. Réalisation d'un second acte du 8 avril 1689, par lequel le même vend à la dite veuve et d'une manière irrévocable ce qu'il lui a vendu précédemment à titre de gagère pour une somme de 32 écus.
- 1695, 30 décembre. P. 406. R°. Reconnaissance donnée par François de Waha, fils aîné du sieur Antoine de Waha à Lambert Pirét, sgr de Ste-Oude, Vance, d'une somme de 200 écus de trois livres chacun, pour lesquels il hypothèque son droit d'aînesse et tout ce qui lui appartient à Grandchamps.
- 1696, 23 août. P. 408. R³. Réalisation d'un acte du 15 juin 1695, par lequel d^{elle} Marguérite-Françoise de Blire, veuve de Gérard Tossaint, greffier de Houf-

falize, reconnaît avoir reçu de M^r Henri Forthomme, curé de Longchamps, 200 patacons de 48 patars Bb chacun, pour laquelle, du consentement de d^{elle} Anne Piret, sa mère, elle promet d'en payer l'intérêt au deniet seize, et hypothèque sa part de dîme et de rente qui lui appartient dans la seigneurie de Granchamps.

Reg. 1696-1721. — **1700, 18 mars**. P. 35. R°. — François-Sébastien de Waha, flis aîné de feu Jean-Antoine de Waha, vivant sg^r de Granchamps, relève Granchamps.

1703, 26 novembre. P. 95. Ro. - Voir Halleux.

1713, 12 janvier. P. 196. R°. — Réalisation d'un acte du 26 juillet 1708 par lequel Mr Henri Fréderick Walrant, prêtre du village du Sart, ban de Lierneux, pour lui et pour Jean-François de Walrant, greffier au baillage de Longwy, et Jean-Charles de Walrant, ses frères, Marie-Jeanne, Marie-Françoise, Anne-Marguérite et Elisabeth-Gérardine de Walrant, ses sœurs, vend à Georges-Gode-froid de Grainchamps et à Jacques Rasselle, mayeur de Laroche, leurs droits à la dîme de Grainchamps, leur 1/6 aux biens de Jean Bottin tant sous la juridiction de Grainchamps que de Waillimont, 1/8 dans les fiefs de Mierchamps et de Waillimont, leur part en la dîme de Genes et voueries de Halleux, etc.

1714, 13 janvier. P. 207. V°. — Réalisation d'un acte du 28 mai 1700 par lequel delle Marguerite-Françoise de Blier, veuve de feu Gérard Toussaint, greffier de Houffalize, et avec elle Pierre-François Toussaint, son fils aîné, reconnaît avoir reçu 200 écus de sire Henri Forthomme, curé de Longchamps, en assurance desquels conjointement avec feu delle Anne Piret, sa mère, elle avait hypothèqué leur part de biens et dîmes de Granchamps; le sieur Godefroid dudit Granchamps, sgr de Roy, ayant remboursé cette somme audit sire Forthomme, et lui ayant en outre avancé 40 patacons, elle avait cédé au dit Godefroid ses biens et dîmes de Granchamps; mais les Walrant du Sart revendiquant la moitié de ces biens et dîmes, elle leur abandonne leur part des fiefs Henriette à Roy et Oubriette.

1718, 4 mai. P. 291. R. — Delle Cathérine Rigaux, épouse au sieur François Basque dit Carze major, capitaine au service d'Espagne, cède au profit de dame Elizabeth Magis, dame de Schaltin, veuve de feu Jacques Blochouse, vivant sgr de Schaltin, sa part es dîmes, grosses et menues, de Grainchamps et Waillimont, etc.

Reg. 1721-1750. — 1722, 15 octobre. P. 15. — Madame d'Halanzy épouse au sieur d'Halanzy, lieutenant-colonel, relève la succession de Marguérité-Charlotte Dodeigne, savoir les rentes seigneuriales qui appartenaient à cette dernière dans les seigneuries de Granchamps, Waillimont et Mierchamps, une prairie seigneuriale à Mierchamps, et 1/6 de la cour de Roupage.

- 1724, 12 février. P. 33. Georges-Cornil Godefroid, fils de Georges-Adrien Godefroid, sgr de Journal, relève sa part de la grosse dime de Grainchamps.
- 1731, 17 mars. P. 252. Réalisation d'un acte du 28 février précédent par lequel Agnès Orban, veuve de feu M. Rasselle, mayeur de Laroche, assistée de ses enfants, transmet ses droits à la dîme de Granchamps à noble Dame Suzanne de Piret, dame de Ste-Ode, pour 30 écus.
 - 1732, 20 novembre. P. 285. -- Voir Ste-Ode.
- 1734, 1er avril. P. 337. Le sgr d'Ormoy et de Ste-Ode relève les cens et rentes seigneuriales qui lui appartiennent à titre de madame d'Halanzy, marquise d'Esne, dans les seigneuries de Grainchamps, Waillimont et Mierchamps.
- 1734, 11 mai. P. 341. Madame Marie Charité, née de Steinbach, veuve de feu le sgr François de Waha, sgr de Grancbamps, relève ses droits à la seigneurie de Granchamps.
- 1736, 15 juin. P. 386. R°. Le sg^r de Coppin, sg^r de Vecmont, relève la seigneurie de Granchamps.
- 1736, 22 juin. P. 386. V°. Pierre-Louis de Groulard, sgr en partie de Ceureux, relève sa part dans les dîmes, grosse et menue, de Grainchamps, de même de Waillimont, suivant l'acte d'acquisition fait le 26 avril 1713, par delle Charlotte de Groulard, sa sœur, dont il est héritier.

Même relief fait par la Dame douairière baronne de Mesnil, née de Waha, suivant l'acte d'acquisition fait le 26 avril 1713 par la delle Marguerite de Waha, sa sœur.

- 1736, 28 juin. P. 389. R°. Pierre-Louis Godefroid de Grainchamps et Dame Ignace-Françoise Godefroid, sa sœur, veuve de feu Louis du Mesnil, prévôt de Laroche, relèvent leurs parts de la grosse dîme de Grainchamps.
- 1746. 27 juillet. P. 503. V°. Charles-François du Mesnil, sg^r de Volkrange, relève sa part de la dime de Grandchamps lui dévolue par testament de feu Pierre-Louis Godefroid.
- Reg. 1750-1768. 1752, 6 novembre. P. 49. R°. Le sieur chanoine de Mesnil, au nom de Dame Catherine-Françoise de Mesnil, sa mère, relève ce qui lui appartient de la grosse dîme de Granchamps.
 - 1759, 17 février. P. 150. Voir Ste-Ode.
- 1760, 4 juin. P. 172. V°. La Dame de Volkrange, veuve de feu Charles-François de Mesnil, relève ses droits à la dîme de Granchamps.
- 1760, 4 juin. P. 173. V°. Les delles du Mesnil de Volkrange comme héritières de Louis Godefroid, leur oncle, relèvent les dîmes, grosse et menue, de Granchamps.

1766, 12 juin. P. 281. Vo. - Voir Ste-Ode.

Reg. 1767-1794. — 1780, 26 juin. P. 79. R. — M. le baron du Mesnil, chanoine et écolâtre du chapitre de Mazeich, relève sa part de la dime de Granchamps et de Waillimont.

1781, 3 septembre. P. 100. R°. — Voir Ste-Ode. — 1765, 17 janvier. P. 139. — Voir Ceureux. — 1793, 29 avril. P. 254. R°. — Voir Ste-Ode.

GRIMBIEMONT.

Reg. 1591-1626. — **1618, 7 novembre**. P. 180. V°. — Nicolas d'Everlange relève la moitié de la cour de Grimbiemont.

Reg. 1626-1663. — 1647, 3 octobre. P. 212. R°. — Les seigneurs Jean et Louis d'Everlange, tant pour eux que pour leurs cohéritiers, relèvent les deux tiers de la cour de Grimbiemont,

Reg. 1663-1696. — 1673, 23 mars. P. 164. V°. — Gaspart-Antoine Blanchart, tant en son nom qu'au nom de Jean-Ferdinand, son frère, relève 1/4 de la seigneurie de Grimbiemont par la succession du sgr Antoine Blanchart, sgr de Falange et d'Arloncourt, et de delle Cathérine d'Everlange leur père et leur mère.

- 1673, 18 mai. P. 173. V°. Réalisation d'un acte du 17 octobre 1668 par laquelle delle Jehenne de Mouilly, dame foncière de Marigny, et Jean-François de Moutty, son fils, vendent à Jean de Trux, homme de la Salle de S. M. à Bastogne, sgr haut foncier d'Assenoy et à delle Cathérine Georges, son épouse, entre autres leurs droits à la seigneurie de Grimbiemont.
- 1691, 9 juillet. P. 343. V°. Michel du Trux, au nom de Bartholomé du Trux, sg^r de Strainchamps, son père, relève de la moitié de la seigneurie de Grimbiemont dévolue à son dit père par la mort de Jean du Trux, sg^r haut-justicier d'Assenoy, son grand père.
- 1692, 11 juin. P. 360. R°. Réalisation d'un acte du 26 avril 1680, par lequel Jean-Ferdinand Blanchart, écuyer, de Bastogne, et delle Jeanne d'Everlange, son épouse, vendent à Jean du Trux, écuyer, sgr d'Assenois et Arloncourt en partie, leur quart de la seigneurie d'Arloncourt, et diverses rentes, entr'autres celles de Grimbiemont, Cielle, Jupille et Warisy, pour 100 pistoles et 50 souverains d'or. 14 juin 1681, même vente faite par Gaspart-Antoine Blanchart, écuyer, demeurant au Châtelet lez Habay-la-Neuve et par delle Catherine Vander Velde, son épouse.

Reg. 1696-1721. — 1704, 23 janvier. P. 97. R°. — Jean-François de Carcano, au nom du sg^r Louis-François de Carcano, son père, relève 1/4 de Grimbiemont par succession de feu le sg^r de Trux, vivant sg^r haut justicier d'Assenoy.

- 1714, 27 mars.— P. 220. R°. Michel de Trux, sgr de Strainchamps, relève d'un quart de la seigneurie de Grimbiemont, lui dévolue par la mort de seu Jean du Trux, vivant haut justicier d'Assenois, son grand'père.
- 1715, 20 janvier. P. 224. R°. La dame du Trux, veuve de feu Louis-Francois de Carcano, seigneur de Sibret, relève de main à bouche 1/4 de la seigneurie de Grimbiemont, et un huitième des dîmes de Jupille, Cielle et Warisy.
- 1716, 2 mai. P. 241. R°. Résiliation des deux actes du 3 novembre 1712 et du 27 avril 1716. Par le premier le sgr Dom. Gaspard de Zuniga et Dame Marie del Patrocinio d'Arembergh, comte et comtesse engagistes de Laroche, donnent la moitié part de la seigneurie de Grimbiemont à Toussaint Massart, leur officier de Soy, pour services rendus. Par le second dame Marie-Elizabeth du Trux, veuve de Louis de Carcano, sgr de Sibret, Dame Emerentiane de Carcano, veuve de Jean-Denis du Trux, Martin de Dave, sgr de Bodange, autorisé de Marguerite du Trux, son épouse, Michel du Trux, écuyer, sgr de Strainchamps, vendent la seigneurie de Grimbiemont au susdit Massart pour 80 écus, vieilles espèces. Toussaint Massart relève.
- 1718, 18 juillet. P. 293. R°. Toussaint Massart, mayeur du ban de Fronville, cède à noble sg^r Pierre-Ernest de Woot, baron de Tinloz, etc. son château, etc. de Deulin, item la seigneurie de Grimbiemont, etc.
- Reg. 1726-1750. 1725, 4 mai. P. 72. Réalisation d'un acte du 23 avril, par lequel delle Anne-Maria de Pierreux, veuve de feu Toussaint Massart, sgr de Grimbiemont, mayeur de Lignière, vend à titre de gagère, pour 20 écus, 5 escalins, à 56 sols, la seigneurie de Grimbiemont à Jacques Evrard de Chéoux, sgr de la Vaux et Villers Chavanne.
- 1729, 27 octobre. P. 185. Réalisation d'un acte du 31 mai 1728, par lequel delle Marie-Anne Despiereux, veuve de feu Toussaint Massart, sgr de Grimbiemont, mayeur du ban de Fronville et de Lignière, vend sous réserve Grimbiemont au profit du sieur Groffey, mayeur de Marche, sgr de Champlon. La même, le sieur Claude de Nisramont au nom de Madame Groffey, sa belle-mère, relève Grimbiemont, également les seigneuries de Champlon et de Vervoz.
- 1739, 7 mars. P. 423 et 424. Maximilien de Groffey relève la seigneurie de Grimbiemont par le trépas de ses père et mère.
- Reg. 1767-1794. 1773, 28 janvier. P. 20. Réalisation d'un acte du 26 janvier précédent par lequel M. Jean Christian Warzée, ancien bourgmestre de Huy, mari de feue la delle Marie-Claire Massart, fille de feu Toussaint Massart et de delle Marie-Anne Depierreux, donne à Gilles-Joseph Evrard, échevin et lieute-nant mayeur du ban de Fronville, et à delle Marie-Claire Evrard, sa fille, tous les droits qui lui appartiennent à la dime de Hampteau, engagée par sa dite épouse en faveur de M. de Grofey, de Marche, aussi à la seigneurie foncière de

HARSEN, plein-fief et THIER RENARD, commun fief.

- Reg. 1563-1590. **1565, 8 mai**. P. 35 R^o. Servais, sg^o d'Ottrey, après avoir relevé la quatrième part de la seigneurie d'Harsen la transporte à Messire Antoine de la Neuforge qui relève.
- 1571, 31 décembre. P. 161 R°. Jehan de Chastrowen, fils de feu Thomas de Jemeppe, relève 3/4 de Harsen, le même et Louis de Biron relèvent 2/3 de huit sachées d'avoine de rente à Harsen. Jehan le Maître relève l'autre tiers.
- 1573, 3 avril. P. 74. R°. Jehan de Chastrowen, fils de Thomas de Jemeppe, transporte « par œuvre d'accenses perpétuelles et héritables » à Michiel d'Hanisart, maître de forges de Marche en Famennes, les 3/4 de Harsen, et avec ce un tiers de tous les biens et actions qui lui sont dévolus par les trépas de feus delle Marguerite de Chastrowen, sa mère, de delle Hélène, sa tante, et du capitaine Gilles, son fils. Michel relève.
- 1573, 14 avril. P. 21. V°. Jehen Ponchelet et Guillaume Lambert de Grune relèvent un pré en Harsen, nommé le pré à la France.
- 1574, 3 novembre. P. 110. Vo. Pouchelles, fils de Thiri de Harsen, relêve tout ce qui lui est échu de ses père et mère en la cour de Harsen et reporte le tout à Jehan et Henri, enfants Henri le Messagier, qui relèvent.
- 1580, 4 mars. P. 141. V°. Toussaint de Harsen, Jehan Noël et Henri, fils de Messagier, relèvent leurs fiefs au lieu de Harsen.
- 1586, 8 novembre. P. 191. V°. Lambert Jean le Maître demeurant à Jemeppe, mari de Gillette, fille de feu Thomas Homblet de Jemeppe et de delle Marguerite de Chastrowen, vend à Nicolas d'Ochain, seigneur de Jemeppe, qui relève, 1/4 de la seigneurie foncière de Harsen, 1/3 de sept sachées d'avoine que Henri Poncelet d'Harsen, dit le Messagier, avait vendues à feu le capitaine Gilles de Jemeppe l'an 51 et 53, et d'autres héritages vendus au même par feu Jehan Poncelet d'Harsen, dit Drideit.
- 1587, 10 juin. P. 195. R°. Quittance donnée par Barbette de Hollogne à Henri, fils le Messagier de Harsen.
- 1587, 13 juin. P. 195. V°. Quittance donnée par Poncelet, fils de Thir Poncelet de Harsen à Henri le Messagier d'Harsen.
- 1588, 25 janvier. P. 198. R°. Lambert Collignon, bourgeois de Marche, par procuration d'Art Hack et de Gerard Overbrouck, gendre feu Michiel de Hamoir, résidant à Marche, et Thiri Gerlais, tuteur de Claude Hamoir, tous enfants du premier lit et de Marguerite Procet, veuve dudit feu Michiel, transportent à Henri, fils le Messagier d'Harsen 1/3 de sept sachées d'avoine. Henri relève.

- 1588, 12 février. P. 199. R°. Michiel Meda de Grune relève 6 bonniers sartage en lieu dit Termes Regnault (Thier Renard?) et les vend à Colos Huba de Grune qui relève.
- Reg. 1591-1626. 1592, 2 avril. P. 9. R°. Aert Hack, maître de forges à Marche, à titre de Jehenne de Hamoir, sa femme, et Claude de Hamoir, son beaufrère, relève ce qui leur appartient à la cour foncière de Harsen. Même relief par Gérard d'Overbrouck, époux de Marie, fille dudit feu Michel, et par Marquerite Procet, veuve du même.
- 1593, 7 décembre. P. 15. V°. Toussaint de Harsen comme mambourg de Marie, veuve de Henri le Messagier, de Harsen, relève sa part au fief de Harsen.
- 1594, 18 mai. P. 16. V°. Claude, fils de feu Michel de Hamoir relève tout ce qui lui appartient mouvant en fief de Harsen et fait donation à Jehenne, femme Aert Hack qui relève.
- 1594, 4 juillet. P. 17. V°. Jehan Lange, de Grune, en vertu d'une donation faite à son épouse, Cathérine de Tellin, par feu Michel Médart le 15 février dernier, relève 1/4 du Thier Renard.
- 1597, 12 mars. P. 27. V°. Henri de Harsen résidant présentement à la Grande Strument relève ce qui lui appartient à Harsen et le vend à Toussaint de Harsen qui relève.
- 1599, 5 mars. P. 35. R°. Jehan de Bande, au nom de Guillaume Vervito, sgr de Rabozée, reconnaît avoir reçu de Aert Hack, maître de forges à Marche, 29 florins pour parvenir au purgement de certaine saisie des biens de feu Jehan Dridet, au ban de Harsen, etc.
- 1606, 24 mars. P. 75. R°. Collart Barsin de Nassogne, fils de feu Jehan Barsin et de Aily Boda relève 1/4 du Thier Renard.
- 1615, 19 juin. P. 149. V°. Jehan Vervito, le vieux, de Waha, vend à Georges, fils Toussaint de Harsen, ses héritages à Harsen, lui provenant de Aert Hack, pour 140 florins.
- 1617, 29 décembre. P. 168. R°. Pacquey Sameray et Jehan de Malemprée demeurant à Moirmont, terre de Durbuy, transportent par gagère à Jehan Collignon, de Grimbiemont, bourgeois de Grune, ce qui leur appartient au Thier Renard, au ban de Marche, pour dix vingt et quatorze florins.
- 1621, 23 mars. P. 210. V^o. Jean Collignon, de Grune, Henri le Barsin, de Nassogne, et Jean Bertement, de Nassogne, relevent, chacun pour 1/4, le fief de Thier Renard.
- 1629, 26 janvier. P. 39. V°. Henri Cloes, de Nassogne, vend à Jean Gilles, de Grune, son action au fief Thier Renard, situé entre Nassogne et Grune, pour

- 12 flor. 6 patars Bb. En décembre suivant, Henri de Barsin, de Nassogne, comme parent ou vendeur, retire le dit achat.
- 1632, 13 août. P. 126. R°. Réalisation d'un acte du 27 mai 1632 par lequel Marguérite de Hamoire, en son nom et au nom de Henri de Hamoire, son frère, donne à Gilles de Mozett, sgr hautain de Grune, et à son épouse, tout ce qui leur appartient à la seigneurie de Harzen. Gilles relève par sire Jacques de Samerez, curé de Juppille.
- 1646, 5 septembre. P. 208. V°. Antoine de Tregnis, sgr de Harsin, capitaine d'infanterie de 300 hommes pour le service de S. M. relève 2/7 de la seigneurie de Harsen, mouvante en commun fief.
- 1647, 12 décembre. P. 216. V°. Bartholomé Mago, pour lui et pour Henri de Beaursin, et Jean-Jacques, relèvent leur part au fief de Harsin, nommé le Tier Renauld.
- 1648, 6 février. P. 217. V°. Georges Tossainct de Harsen, Jean Tossainct, Antoine le Messaigier et Pierre-Michel de Harsen relèvent de leurs parts au commun fief de Harsen.
- 1655, 20 mai. P. 276 V°. Jean Baltazar, de Grune, tant pour lui que pour Jean Houba de Grune, et Pierre Commune, de Grune, relèvent leurs parts du commun fief dit le Tier Renard.
- 1662, 31 juillet. P. 352. V°. Jean Roberti, procureur fiscal de Marche, au nom de delle Marguérite de Hart, veuve de feu le sieur Antoine Triquier, major de la ville de Luxembourg, relève la seigneurie de Harsen.
- 1662, 20 novembre. P. 354 R°. Henri le Messager, de Harsen, en son nom et au nom de Gille le Messager relève la part qui leur appartient au fief de Harsen, par succession de son père et de sa mère.
- 1662, 7 décembre. P. 359. R°. Paul d'Or de Harsen, relève sa part au fief de Harsen, tant ce qu'il a acquis de Henri le Messager que de ce qui peut lui appartenir du chef de sa feue femme Cathérine Michel, à elle dévolue par le trépas de Jean-Jacques dudit Harsen, et à son neveu Paul Michel, pour lequel il relève aussi.
- Reg. 1663-1696. 1663, 9 mai. P. 6. R°. Bartholomy Dochain de Marche saisit des biens de feu Mathieu Harsen provenant des Ernottes, comme aussi des biens de feu Toussaint de Harsen et de Jean le Messager d'Harsen, s'en désaisit au profit de Remacle, et de Jean Toussaint de Harsen, de Henri et de Gilles le Messager dudit Harsen pour 150 patacons.
- 1663, 7 décembre. P. 24. R°. Réalisation d'un acte du 5 mai 1636, par lequel Poncelet le Messager, après avoir relevé, vend la part qui lui est dévolue

- à Harsen, lui venant de son père et de sa mère au profit de Paul d'Or, bourgeois de Marche.
 - 1669, 30 avril. P. 117. Vo. Voir Jemeppe et Chavanne.
- 1669, 14 février. P. 119. Vo. Georges de Harsen, relève tout ce qu'il tient en fiel du fiel de Harsen, lui dévolu tant par la succession de son père Georges, que par l'acquisition qu'il en a faite de ses frères et sœurs.
 - 1670, 1er avril. P. 130. Rn. Voir Jemeppe et Chavanne.
- 1679, 23 octobre. P. 241. R°. Mathieu Burguet, bourgeois de Marche, relève au nom de Marie Bechaymont, veuve de Paul d'Or, sa belle mère, tout ce qu'elle tient en fief au lieu de Harsin.
- 1679, 26 octobre P. 241. R°. Henri et Gille le Messager, de Harsin, relèvent la portion du fief qui leur est dévolue au lieu de Harsen, par la mort de Jean Wathelet, leur neveu, et qui comprend la prairie dite au Grand pré, échue à Gilles, et 1/3 du jardin dit Cortil Dridot, échu à Henri.
- 1679, 9 novembre. P. 244. R°. Ambroise de Bibaux, cornette au service du roi, relève par Popon Winand, procureur en la ville de Marche et officier des Cours de Harsin, 5/7 de la seigneurie et plein fief de Harsin, lui dévolus par la mort de Antoine de Tregnir et de son épouse.
- 1679, 9 novembre. P. 244. V°. Martin de Bande, Hubert Houba et Catherine Pierre, veuve de Noël Balthasar, relèvent chacun 1/3 du commun fief, appelé Tier Renaud à Harsin.
 - 1685, 3 février. P. 288. V°. Voir Jemeppe et Chavanne.
- 1686, 17 octobre. P. 307. Vo. Georges de Mozet, sgr de Grune, relève sa part de la seigneurie foncière d'Harsen, commun fief.
- Reg. 1696-1721. 1702, 8 juin. P. 77. V°. Jean-Henri Libert, mayeur de Harsin, Jacques Fabry et Jeanne le Messager, veuve de Georges Del Gotte, tant en leurs noms qu'aux noms de Georges de Jusenne dudit Harsin, et de Jean le Messager, demeurant à Awenne, relèvent ce qui leur est dévolu par succession et comme représentant Henri Gille et Poncelet le Messager et la veuve Paul d'Or, au fief de Harsin, mouvant en commun fief de la cour féodale de Laroche.
- 1702, 19 juin. P. 78. R°. Guillaume de Bibaux, premier haut échevin du duché de Luxembourg, sgr très foncier de Harsin, relève 5/7 du plein fief de Harsin, lui dévolus par le trépas de feu Ambroise de Bibaux, son frère.
- 1702, 23 juin. P. 78. V°. Gilles Remiens, Jean le Gros de Harsen, tant en leurs noms que pour consors, relèvent leurs parts à la succession de Gérard Remiens et Georges Toussaint dudit Harsen, mouvantes en commun fief.
- 1712, 12 mars. P. 182. Vo. Réalisation d'un acte du 9 mars par lequel

Jean Toussaint le vieux et Jean Toussaint, le jeune, son fils, d'Hargimont, Henri et François Gérard, de Lignières et de Bande, enfants de Jeanne Toussaint, sœur du vieux Jean Toussaint, vendent feur part du fief de Harsin pour 20 écus à Jean Bernard de Vervy, sgr de Jemeppe.

- 1718, 14 novembre. P. 298. Vo. Nicolas Evrard, de Grune, comme mari de Catherine Houba, fille de Hubert Houba, relève ses droits au Thier Renaud, par succession dudit Hubert.
- 1720, 25 octobre. P. 355. R°. Mathias Bastin de Nassogne, Jacques' et Henri Bastin, ses frères, représentants Jean Bertement qui a relevé le 23 mars 1621, Laurent Colle, pour lui et la veuve Mathieu Bastin, et Joseph le Noire dudit Nassogne, représentant Henri le Barsin, les premiers pour 1/4, les autres aussi pour 1/4, relèvent le Thier Renaud. De même Joseph Corbiau de Grune, comme représentant Catherine Pierre, veuve de Jean Balthazar dudit Grune, avec Jean Closet et Nicolas Evrard, 4/8.
- 1721, 13 janvier. P. 356. R°. Dominique Ambroise de Bibaut, major d'infanterie, relève 5/7 de la seigneurie foncière de Harsin, par donation lui faite par son père Guillaume de Bibaut, haut échevin de la ville et duché de Luxembourg, le 30 septembre 1720.
- 1721, 29 avril. P. 357. V°. Gilles de Bande, lieutenant d'infanterie au service de S. M. très chrétienne, pour lui et ses sœurs, relève 1/3 du Tier Renard à Harsin par succession de feu Martin de Bande et de feu Marthe Servais, ses père et mère, vivant résidant à Bande.
- Reg. 1721-1750. 1733, 17 mars. P. 298. Par un acte du 25 septembre 1531, Jean de Jemeppe, sgr d'Otrée, donne en acsence pure et en arrentement perpétuel, leur moitié part, à l'héritage appelé de Loye, à Thiry de Chavanne, flis au vieux Lambert de Chavanne, pour 2 muids d'avoine et un muid de regon, mesure de Marche. Par un second acte du 26 février 1573, Pijean, Bernier, frères, qui tenaient 1/2 de l'héritage de Loye, reconnaissent être redevables annuellement à Jean Motton de Rabozée et ses représentants, chacun 1 m d'avoine et 16 st. de regon. Henri Barbette qui tenait l'autre moitié avec Henri le Messager, reconnaissent aussi être redevables envers les mêmes de la même rente. L'acte qui précède ces deux est un relief fait par Jean Perpête Martiny, bénéficier de Marche, fils de Jean Martiny, bourgeois de Marche et de Marie Maugi, de un quart du bien de Loye, commun fief.
- 1733, 17 mars. P. 302. Jean Perpête Martiny, prêtre, relève ses droits au Thier Renard
- 1733, 20 mars. P. 303. Jean Philippe Monet, de Harzin, relève ses droits au commun fief de Harzin, provenant d'Anne d'Or, sa grand'mère.

1733, **9 mai**. P. 303. — Jean-Charles Dauvin, chevalier, au nom de Dame Jeanne-Joseph Dauvin, veuve de feu Dominique Ambroise de Bibeau, major d'infanterie et sg^r de Harzin, relève les droits de la dite Dame à la seigneurie de Harzin. Le même relève les 5/7 de la seigneurie et plein fief de Harzin, au nom de Ambroise-Antoine-Louis de Bibeau, fils de la dite Dame.

Reg. 1750-1768. — 1750, 10 février. P. 62. — Voir Grune.

HENNET.

Hennet porte d'or à trois coqs d'argent, au premier canton d'argent à cinq fusées d'Azur.

C'etait à l'époque de la féodalité, un franc-fief du comté de Laroche, qui fut érigé en plein-fief par Philippe, roi d'Espagne, le 3 mars 1662.

Ce fief consistait " en une maison champestre seulement et séparée de tous autres villages, environnée de plus de 40 à 56 honniers d'héritage y aboutissant tous ensemble despendants d'iceluy fief, tant en jardin, prairies, terres, bois que sartaiges, lequel fief estoit de telle nature qu'il n'estoit redevable d'une maille ny valeur à cuy que ce fut — jouissant en oultre du droit de faire troupeau à parte, de la franchisse et exemption de toutes charges ordinaires et extraordinaires généralement sans exception ». Charte du 3 mars 1662.

Seigneurs. Voir Communes Luxembourg. V. 562-563.

COUR FÉODALE.

Reg. 1563-1590. — 1563, 23 juillet. P. 10. Vo. — Mathieu Bastinet donne le dénombrement de son fief de Hennet.

- 1584, 24 avril. P. 142. V°. Jehan Massot, demeurant à Hennet, releve 1/9° de Hennet et le vend à Henri Bastines.
- 1588, 12 novembre. P. 201. R°. Henri Bastinet, bourgeois de Laroche, accense irrévocablement en faveur de Jean Germay, de Lamorménil, tous les héritages qu'il possède à Hennet et à Noirciny, près de Dochamps. Jean Germay relève.
- 1589, 22 avril. P. 203. R°. Henri, fils de Mathieu de Hennet, relève certaine échéance qui lui était dévolue par la mort de Adam, fils de Mathieu Bastines, et comprenant 1/6 de l'action qui appartenait au dit Mathieu Bastines. Henri vend cette échéance à Jean Germel de Lamorménil, qui relève.
- 1590, 19 mars. P. 206. V°. Gérard d'Amas, demeurant à Amonines, relève ce qui lui appartient à Noirciny et à Hennet. Même relief fait par Michel Berthomont, demeurant à Dochamps, à titre de son épouse.

- 1590, 2 avril. P. 208. V°. Michel de Berthomont tant pour lui que pour sa belle-sœur Catherine, fille de feu Philippe de Samré, échange ce qui lui appartient au fief de Hennet et de Nadoster, avec Jean Germel qui lui rend sa part de Noirciny et d'autres héritages. Le même Jean Germel donne sa part de Nadoster à Henri Bastines qui relève.
- Reg. 1591-1626. 1600, 28 juin. P. 40. V°. Henri Bastinet, bourgeois de Laroche, rapporte la vêture de 10 flor. de cens qu'il avait par gagère sur le fief de Hennet en faveur de Jehan Germay, propriétaire dudit lieu.
- 1600, 28 juin. P. 40. V°. Jehan Germay transporte au profit de Henri Bastinet, bourgeois de Laroche, une rente gagère de 30 flor. hypothéquée sur le fief de Hennet.
- 1601, 26 juillet. P. 44. V°. Jehan Germay, de Lamorménil, vend le fief de Hennet sauf au lieu dit Noirciny, à Henri Bastinet, bourgeois de Laroche.
- 1604, 13 février. P. 56. R°. Henri Bastinet, bourgeois de Laroche, transporte à titre de gagère son fief de Hennet à Simon Maurice, maire de la Vaulx de Schavane.
- 1606, 4 février. P. 73. R°. Henri Bastinet, bourgeois de Laroche, vend le fief de Hennet et ses dépendances à Urbain de Hebronval. 1606, 23 février Maurice de la Vaulx de Schavane rapporte la vêture de l'engagère qu'il avait du fief de Hennet au profit du même Urbain de Hebronval.
- 1608, 14 octobre. P. 85. R°. Cathérine, fille de Philippe Bastinet de Samrée, après avoir relevé, vend à Jehan Thiry, lieutenant-mayeur de Dochamps et à Jehan Georis du Grandménil, demeurant à Dochamps, l'action qui lui appartient au fief de Norciny et de Hennet.
- 1609, 15 octobre. P. 94. V°. Jehan Thiry de Dochamps et Jehan Georis de Grandménil rapportent au profit de Marie, veuve de Michel de Berthomont la vêture de l'action au fief de Noirciny et de Hennet que Cathérine, sœur de la dite Marie leur a vendue le 14 octobre 1608. Le 1^{cr} novembre suivant (p. 95, R°), la dite veuve transporte par gagère au profit de Jehan Germey de Dochamps, qui relève, l'action ci-dessus.
- 1626, **4 février.** P. 270. R°. Urbain de Hebronval de Hennet cède par gagière à Renard du Mesnil, bourgeois de Laroche, un cens annuel de 25 flor. Bb. hypothèqué sur le fief de Hument, pour 400 flor.
- Reg. 1626-1662. 1627, 18 novembre. P. 25. R°. Gilles, Jean, Gillet et Crespin, époux de Marie, leur sœur, relèvent le fief de Hennet leur dévolu par la mort de Urbain de Hebronval, leur père et beau-père. Suivent différents actes par lesquels Gillet, Jean et Crespin vendent leur part de Hennet à Gilles.
 - 1631, 28 février. P. 94. Ro. Jean-Urbain de Hennet, demeurant à Dochamps,

vend sa part de la maison féodale de Hennet et de ses dépendances à Aulbinet le Mareschal, de Hennet, son beau-frère, pour 70 fl. Bb.

- 1631, 30 août. P. 101. V°. Crespin de Hennet du consentement de Marie, sa femme, fille de feu Urbain de Hebronval, vend à Anne, sœur de Aulbinet le Mareschal de Hennet, sa belle sœur, les biens lui appartenant à Hennet, à titre de sa femme, pour 280 fl.
- 1631, 12 novembre. P. 107. V°. Jean-Urbain, fils de feu Urbain de Hebronval, vend au seigneur Jean du Mesnil, fils de feu Regnauld du Mesnil, bourgeois de Laroche, tous les sartages qui lui appartiennent dans les environs de Hennet, lui dévolus par la mort de son père pour 120 fl. Jean du Mesnil relève.
- 1637, 8 juin. P. 156. V°. Cathérine, veuve de feu Alexandre Francquin, et Alexandre, son fils, tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs vendent à Nicolas Englebert de Sameré, ce qui leur appartient au pré de Hennet, etc. pour 101 florins.
- 1646, 30 juin. P. 201. R°. Hubert et Anne de Hennet, enfants de feu Orban de Hebronval, Anne assistée de son mambourg Hubert de Mabouges, échevin de la haute cour d'Engreux, et du consentement de ses enfants, Orban, Marie et Louise; de même Marguérite Royene, veuve de Gerard de Hennet, du consentement de Evrard et Louise, ses enfants, renoncent à tous leurs droits sur Hennet en faveur de Jean du Mesnil, mayeur de Laroche en acquit des sommes qui lui étaient dues comme héritier de Henri Bastinet, son grand père maternel et moyennant le remboursement des sommes payées au dit Henri Bastinet lorsque Orban de Hebronval avait acquis ce fief. Le 5 novembre suivant et le 21 juin 1647, Jean Gilles, de Liége, et Louise, enfants de Gilles de Hennet et neveux et nièces des précédents, après avoir relevé, cèdent également leurs droits à Jean du Mesnil.
- 1648, 17 juillet. P. 221. R°. Réalisation d'un acte du 8 mai 1647, par leques Servais Wathy, de Liège, du consentement d'Anne, fille de feu Gilles de Hennet, agrée le transport fait par ses oncles et ses tantes du fief de Hennet, au profit du sieur Jean du Mesnil, mayeur de Laroche, au moyen de 22 fl.
- 1659, 16 avril. P. 315. R°. Réalisation d'un acte du 5 octobre 1658, par lequel Henri Lallemant, de Samré, reconnaît avoir vendu à Marguerite Louis, sa sœur, et à ses enfants, ses biens paternels ét maternels de Samré pour 60 fl. Bb. Ce fait, la dite Marguerite Louis et ses enfants vendent au sieur Jean du Mesnil, mayeur de Laroche, une petite pièce de faigne et de sartage mouvant de Hennet, pour 15 fl. Bb.
- 1661, 11 juin. P. 336. Vo. Hubert Bastin de Grande Somme vend à Jean du Mesnil de Laroche, tout ce qui lui appartient en certaine fagne et sartage y

aboutissant, dépendant du fief de Hennet, nommée communément la fague de Louis Lallemant de Samré.

1661, **21 octobre**. P. 341. R°.— Gilles Pira, de Samré, vend à Jean du Mesnil, mayeur de Laroche, un pré enclavé dans le fief de Hennet.

1662, **28 juillet**. P. 347. R°. — Jean du Mesnil, mayeur de Laroche, relève le plein fief de Hennet.

Reg. 1663-1696. — 1687, 13 mars. P. 309. V°. — Jean-Louis du Mesnil, mayeur des hautes cours de Marcour et d'Engreux, relève le plein fief de Hennet.

Reg. 1696-1721. — 1707, **2 mai.** P. 133. R°. — Gerard Piret, mayeur du comté de Salme, au nom de delle Marie-Charlotte du Mesnil, relève le fief de Hennet lui dévolu par la mort de Jean-Louis du Mesnil, greffier de la cour féodale et du comté de Laroche, son père.

1716, 5 novembre. P. 250. V°. — Benoit Godefroid, comme mari et bail de delle Marie-Charlotte-Thérèse du Mesnil relève Hennet de main à bouche.

1719, **6 juillet**. P. 327. R°. — Réalisation d'un acte du 30 juin, par lequel Benoit Godefroid, du consentement de d^{elle} du Mesnil, son épouse, donne hypothèque sur la seigneurie de Hennet à Ernest de Tello, en assurance d'une somme de 100 patacons, à 56 sols chacun, qu'il en a reçus. — L'acte du 30 juin fut de nouveau réalisé le 3 juin 1751 (p. 21 R° du registre 1750 à 1768).

1730, 12 novembre. P. 238. — Godefroid de Hennet relève Hennet.

1732, **31 janvier**. P. 273. — Réalisation d'un acte du 21 juin 1729, par lequel Benoit Godefroid, sg^r de Hennet, y résidant, du consentement de delle Charlotte du Mesnil, son épouse, fait œuvre de gagère de Hennet en faveur de delle Marie-Anne Gouffart, de Marche, pour 600 écus de 56 sols. En marche: Les 600 écus ont été remboursés le 4 avril 1747, par Jean Denis, possesseur gagiste de Hennet aux delles Marie et Anne-Cécile Goffart, héritiers de delle Marie-Anne ci-dessus.

1745, **25 août.** P. 491. V°. — Réalisation d'un acte du 26 septembre 1744 par lequel Charles-Eugène-Godefroid de Hennet cède à Pascal-Grégoire de Malmédy sa part de la cense de Hennet.

1745, 30 décembre. P. 492. V°. — Jean Denis, subrogé aux droits du vieux Jean-Gilles Oriame, de Lavaux-sous-Lierneux, comme possesseur gagiste de Hennet, relève Hennet.

Reg. 1750-1768. — 1756, 13 septembre P. 116. R°. — Réalisation d'un acte du 1^{er} juin par lequel Jean-Georges Denis, sgr gagiste de Hennet, vend sous faculté de rachat ce dit fief et sa part filiale à Samré à Georges-François Jacqmin, échevin et greffier de Laroche, pour 450 écus de 56 sols.

1759, 26 mai. P. 154. Vo. — Réalisation d'un acte du 5 juillet 1758 par lequel

Louis-Didier Godefroid, orfèvre à Malmédy, pour lui et pour Charles Godefroid, son frère, prêtre à Bruxelles, et aussi pour delle Marie-Jeanne Godefroid, sa sœur et Dame Marie-Ange Godefroid, prieure des dames religieuses de Malmédy, fondée de pouvoir de delle Marie-Anne Godefroid, font donation en faveur du sieur Jean Denys, sgrengagiste du plein-fief de Hennet, de tous leurs biens fonds du comté de Laroche, et particulièrement du fief de Hennet. — Jean Denys relève.

1763, 29 octobre. P. 214. R°.— Sire Antoine Beron, prêtre vicaire à Oster, est établi tuteur des enfants de feus Jean-Georges Denis, sg^r de Hennet, et de Marguerite Beron, son épouse, son beau-frère et sa sœur respectif.

1767, 12 mai. P. 334. — Réalisation d'un acte du 12 mai 1767, par lequel Anne-Jeanne Beron, de Hennet, donne tout ce qu'elle possède, meubles et immeubles, de même que sa part d'argent lui délaissée par feu sire Beron, son oncle, prêtre et vicaire au Bois, à Marie-Joseph Denis, épouse de Philippe Schmitz, et à Antoine Denis son frère.

Reg. 1767-1794. — 1768, **26 septembre**. P. 336. R^o. — Philippe Schmitz, tant pour lui que pour Antoine Denis, son beau-frère, relève de Hennet par succession de leurs feus beau-père et père, belle-mère et mère.

1778, 12 mai. P. 63. V°. — Réalisation d'un acte du 8 mai; mème année, par lequel Antoine Denis de Nadren, et Philippe Schmidt, à titre de Marie-Joseph Denis, son épouse, de Hennet, vendent le fief de Hennet à Bartholomé Thomas et à Gilles-Charles Sauvage, de Liège, pour eux et pour leurs sœurs, demoiselles Anne-Françoise et Marie, de Liège, pour prix 3305 écus, 4 escalins à 56 sols l'un. — Le 29 septembre suivant les acquéreurs relèvent.

1781, 2 août. P. 97. V°. — Réalisation d'un acte du 12 mai 1779, par lequel M. Guillaume-Joseph de Blier, sgr de Blier et autres lieux, lieutenant prévôt et sgr de Durbuy, comme subrogé aux droits de feu le sieur Georges-François Jacqmin, échevin et greffier de Laroche, par acte du 1er juin 1756, et du 4 juillet 1774, vend ses droits sur Hennet aux Messieurs Sauvage de Hennet résidant à Liège.

1786, 9 août. P. 161. V°. — Bartholomé-Thomas, Gille-Charles Sauvage et Marie Sauvage, leur sœur, de Liége, relèvent 1/4 de Hennet par succession d'Anne-Françoise Sauvage, leur sœur.

1795, 20 mai. — Réalisation d'un acte du 1^{er} mai 1785 par lequel Monsieur Barthelemy Sauvage, Monsieur Gilles-Charles Sauvage et M^{elle} Marie Sauvage, frères et sœur, tant en leur nom propre que comme héritiers de M^{elle} Anne-Françoise Sauvage, leur sœur, vendent le plein fief de Hennet à Monsieur Nicolas-Joseph Tirtia pour 12,200 florins Bb. — L'acquéreur retrocède ses droits

sur le plein fief de Hennet, le 10 mars 1794, à Jean Barthelemy Debras et à Anne-Marguérite Denis, son épouse, et à Jean-Martin Denis, frère germain de Anne-Marguérite, résidants à Ceturu, seigneurie de Tavigny, pour 4000 écus;

HASNON.

Le plein fief de Hasnon consistait en une rente de 40 livres, « monnoye de Haingnault, hypothéqués et assignés sur les fiefs et villaiges de Noefville et Montegnies, près de Mons, acquis par feu révérend Laurent Amerey, jadis ahhé du dit couvent, comme provenant de feu Mre Englebert d'Enghien, chevalier ». 1566, 5 mars.

COUR FÉODALE.

Reg. 1563-1591. — 1566, **5 mars**. P. 22. R°. — Michiel Meullepas, receveur de la terre, justice et seigneurie de Montegnies relève au nom de l'abbé Michiel de Hasnon.

Reg. 1591-1626. — 1618, **24 décembre.** P. 181. R°. — Philippe Cambier, licentié ès lois, bailly et receveur des terres de Montigny et de Neuville-lez-Soignies, relève au nom de l'abbé de Hasnon.

Reg. 1626-1662. — 1727, **20 mai.** P. 16. V°. — Jean Brasseur, bachelier en droit et secrétaire du revérend prélat de St-Hubert, relève au nom de Don Michel, prélat de Hasnon.

1631, 13 novembre. P. 109. R°. — L'abbé Jacques de Hasnon relève.

1640, **25 octobre.** P. 168. V°. — Henri Foullon, curé de Champion, au nom du R. Dom Archange Michel, prélat de Hasnon, relève.

1654, **25 octobre.** P. 265. V°. — Gérard Favaige, licentié en droit, au nom de Mathias le Roulx, abbé de l'église et de l'abbaye de St-Pierre d'Hasnon, relèvé.

Reg. 1663-1696. — 1680, **22 février**. P. 245. V°. — Dom Bernard Tassin, abbé d'Hasnon, relève par M^{re} Guillaume Liffrange, prêtre demeurant à Ste-Ode.

Reg. 1696-1721. — 1698, **9 juin**. P. 21. R°. — Claude Roberti, greffier de Laroche, au nom du révérend et illustre prélat Dom Rupert de Los, abbé d'Hasnon, relève.

Reg. 1721-1750. — 1725, **22 mars.** P. 70. — Antoine Philippin, haut sergent du comté de Laroche, relève au nom de Dom Théodore Crespin, abbé d'Hasnon.

Reg. 1750-1768. — 1759, **24 décembre.** P. 161. V°. — Dom Idephonse Lernould, abbé d'Hasnon, relève par le notaire Rose.

Reg. 1767-1794. — 1786, **16 septembre**. P. 165. R°. — Dom Maximilien Pinquet, abbé d'Hasnon, relève par le procureur Van Eisden, en suite du trépas de Dom Idephonse Lernould.

HASSON VILLE.

Reg. 1591-1626. — 1603, 5 mai. P. 52. V°. — Reg. 1626-1662. — 1652, 11 décembre. P. 244. V°: Voir Humain.

Reg. 1663-1696. — 1692, **23 décembre**. P. 367. V°. — Jean-François de Belhoste, sg^r de Hassonville, lieutenant-prévôt et échevin de Marche, relève la seigneurie de Hassonville, lui cédée par messire Charles Gaulthier de la Veranderie.

Reg. 1696-1721. — 1701, **16 juin.** P. 59. V°. — Réalisation d'un acte du 8 février 1692, par lequel messire Charles Gauthier de la Veranderie, seigneur de Hassonville, gouverneur d'Arlon, vend à Jean-François Belhoste, lieuten.-prévôt et échevin de Marche, la seigneurie de Hassonville pour 2306 fl. 17 **s**. 6 d.

- 1716, 10 novembre. P. 251. V°. Le sieur Grofey, mayeur de Marche, et ses cohéritiers relèvent Hassonville par succession de feu Jean-François Belhoste, sg^r d'Hassonville.
- 1718, 25 novembre. P. 299. R°. Réalisation d'un accord intervenu entre François-Remacle Belhoste et Nicolas Belhoste, frères, seigneurs de Hassonville, d'une part, et Jean-François Belhoste, chanoine de la collégiale de St-Monon, à Nassogne, Maximilien Belhoste, receveur des aides au quartier d'Epternach et Remacle Grofey, sgr de Chemplion, à titre de son épouse dame Marguérite-Françoise Belhoste, d'autre part; après avoir fait partage de la succession de Jean-François Belhoste, leur père, les premiers comparants cèdent aux seconds la seigneurie d'Hassonville qu'ils avaient obtenue dans le partage fait le 20 octobre 1717.

Reg. 1721-1750. — 1732, **10 décembre**. P. 286. — Nicolas Belotte relève 1/2 Hassonville par le trépas de François Belotte, son frère.

- 1737, 20 novembre. P. 405. R°. Jean-François Belhoste, prévôt du chapitre de Nassogne, relève 1/3 de Hassonville, par Philippe Collignon, échevin de Marche et de Hassonville, lequel relève aussi un autre tiers dévolu aux enfants de feu Maximilien Belhoste, et un troisième à Madame Grofey.
 - 1739, 7 mars. P. 423 et 424 Ro: Voir Champlon.
- 1749, 1er juillet. P. 531. Vo. Réalisation d'un acte du 30 mai par lequel Melle Marie-Cicile de Grofey, dame pour 1/3 de la seigneurie d'Hassonville, vend ce tiers, se réservant le titre de dame en partie d'Hassonville, sa vie durante, à Monsieur François-Remacle de Belboste, et à Dame Thérèse Delcour, son épouse,

aussi sgret dame en partie d'Hassonville. Ces derniers font le relief voulu le 4 inillet.

Reg. 1750-1768. - 1757, 29 avril. P. 121. Vo. - Jean-François-Remacle Belhoste et Jean-Pierre-Justin, son frère, sgrs de Hassonville, relèvent 4/3 de Hassonville par succession de feu sire Jean-François Belhoste, leur oncle, prévot et chanoine de la collégiale de Nassogne.

Reg. 1767-1794. — 1793, 16 mai. P. 261. R. — Jean-François-Remacle de Belhot relève la part de la seigneurie de Hassonville, lui échue par la mort de son frère Jean-Pierre-Justin de Belhoste, chanoine de la collégiale de St-Denis à Liége.

COUR HENRIETTE à Roy et SEIGNEURIE DE L'AUMONIER.

Reg. 1563-1590. — 1566, 7 juin. P. 35. Vo. — Anne de St-Wyt, veuve de Olivier de Villez et épouse en secondes noces de Frédéric de Owerhousen, renonce à ses humières et vicairies sur la cour Henriette à Roy et à tous les droits y annexés au profit de Herman de Villez, son fils aîné. Herman, après avoir relevé, transporte gagèrement le tout à Linard de Villez, son oncle. Linard relève.

1566, 26 août. P. 37. Ro. - Linard de Villez transporte la 1/2 de la cour Henriette, ses droitures, etc. à titre d'engagère, à Englebert Ferrier qui relève.

1568, 16 juillet. P. 37. Vo. — Linard de Villez, en conformité du contrat de mariage de sa fille Laurette avec Thiry de Grandchamps, transporte la seconde moitié de la cour Henriette au dit Thiry.

Reg. 1591-1626. — 1594, 25 mai. P. 17. Ro. — Thiry Jehan Bottin, de Grandchamps, donne à Jehan Bottin, son fils, qui relève, la moitié de la cour Henriette.

1605, 21 mai. P. 56. Ro. — Voir Granchamps.

1705, 20 octobre. P. 67. Ro Jehan de Bande, mayeur de Laroche, relève la cour Henriette.

1621, 23 mars. P. 209. Ro. - Voir Ceureux.

Reg. 1626-1662. - 1637, 19 février. P. 151. Vo - Jean Favaige, greffier de Laroche, en vertu d'une procuration passée à Vienne, en Autriche, le 25 juin 1631, relève au nom de noble seigneur Jean Bottin, secrétaire de Sa Majesté Catholique et de son ambassade extraordinaire en Allemagne, la moitié de la cour Henriette à Roy, dévolue au dit Bottin par la mort de Jean Bottin de Granchamps, son père, datant du mois de mai précédent.

1642, 6 février. P. 177. Ro. — Jean de Bande, mayeur de Laroche, au nom

- des enfants de feu Erick Van Zouthem, docteur en médecine de la ville de Luxembourg, son beau-frère, relève la moitié de la cour Henriette à Roy, leur succédée par les décès de leur père et mère en 1636.
- 1649, 31 juillet. P. 229. R°. Jean de Creppe, échevin de Beausaint, au nom de Hélène et Anne, ses filles, relève 2/3 de la moitié de la seigneurie Henriette, leur délaissés par testament de feu Jean Bottin, secrétaire de S. M. C., et les 2/3 du commun fief Oulriette leur délaissés de même.
- 1649, 9 septembre. P. 232. R°. Frédéric Pirotte, mayeur de Houffalize, relève un tiers du commun fief Oulriette. Le même relève 1/6 du plein fief Henriette.
- 1655, 11 janvier. P. 270. R°. Gerard Favaige, licentié en droit, échevin de la ville de Laroche, sgr de la cour Henriette à Roy, relève 1/4 de la dite seigneurie, à titre de delle Anne-Elizabeth Vansuten, sa compagne, au nom de laquelle Jean de Bande, son oncle, avait déjà ci-devant relevé.
- 1656, 9 mars. P. 282. R°. Godefroid, maître des postes de Grandchamps et sgr au plein fief de Henriette, relève 2/3 du dit fief.
 - Reg. 1663-1696. 1665, 28 juillet. P. 48. Ro. Voir Grandchamps.
- 1674, 21 juin. P. 188. R°. Georges Godefroid, maître de la poste à Grandchamps, relève 2/3 de la cour Henriette à Roi, pour lui et ses sœurs, leurs dévolus par la mort de Jean Godefroid et d'Hélène de Creppe, leur père et mère. Les mèmes relèvent les communs fiefs de Genhay à Hodister et d'Oulriette.
- 1678, 27 janvier. P. 215. R°. Réalisation d'un acte du 13 août 1674 par lequel le sieur Jean-Georges Van Soeften, de Laroche, vend à titre de gagère son quart de la cour et seigneurie Henriette à vénérable sire Urbain Bechaymont, curé à Roy, pour 70 patacons.
- 1680, 9 mars. P. 249. R°. Jean-Hubert Favaige, de Salm, pour lui et pour ses frères, relève un quart de la cour Henriette, leur dévolu par la mort de Gérard Favaige, licencié en droits, leur pêre. Il relève de même et au même titre de ce qui leur appartient au commun fief de Hespeinte.
- 1684, 10 octobre. P. 283. R°. Réalisation d'un acte du 6 septembre 1684 par lequel frère Jacques Favaige, religieux dans la Compagnie de Jésus, par procuration de Raphaël Favaige, son neveu, et frère François Noël, hermite, demeurant au St-Sépulcre-lez-Marche, par procuration de Jean-François Favaige, agissant pour lui et Jean-Hubert Favaige, son frère aîné, de Salme, vendent à Thomas Coulon, sgr de la cour de l'Aumonier, résidant à Roy, pour 80 patacons de trois livres chacun, monnaie de France, le quart de la cour Henriette, avec tous ses droits et dépendances.
 - 1685, 19 septembre. P. 297. Ro. Voir Jemeppe et Chavanne.

- 1685, 11 octobre. P. 297. V. François de Heverel relève 1/4 de la seigneurie par le trépas du sieur Jean-Georges Van Soetten, son beau père.
- 1685, 25 octobre. P. 299. Ro. Gérard Du Mont, officier du ban de Wellin, au nom de Thomas Coulon, son beau père, relève 1/4 de la seigneurie Henriette, acquis des héritiers Favaige, le 10 octobre 1684.
 - 1690, 15 juin. P. 331. Ro. Voir Jemeppe et Chavanne.
- 1693, 11 avril. P. 370. R°. M. Jean Coulon, doyen et curé du Pont de Rome, relève 1/4 de la seigneurie Henriette, lui dévolu par succession de son père.
- Reg. 1696-1721. 1698, 9 juin. P. 18. V°. Damoiselle Marie-Françoise Van Soetten, veuve de feu le sieur François de Heverel, vivant gentilhomme de Normandie, résidant à Laroche, vend un quart de la cour Henriette à Jacques Rassel, lieutenant-prévôt de la ville et comté de Laroche. En marche : 21 mai 1699. Balthazar Favaige, contrôleur au bureau de Salme et de Houffalize, au nom de son père Jean-Hubert Favaige, notaire royal de Salme, comme proche parent, retire ce quart de la seigneurie Henriette et relève.
- 1699, **7 août**. P. 48. R°. Baltazar Favaige, contrôleur aux bureaux de Salme et de Houffalize, au nom de son père Hubert Favaige, cède 1/4 de la seigneurie Henriette à Jean Coulon, doyen et curé de Pondrôme, en échange d'une prairie près du Vivier à Trifoy. Jean Coulon relève.
- 1701, 8 juillet. P. 61. R°. Réalisation d'un acte du 1er mars, même année, par lequel Jean Mohonval, sgr de Villez et demoiselle Marie-Françoise de la Massa vendent à Monsieur Coulon, doyen du Pont de Rome, leur part à la court Henriette.
 - 1701, 6 août. P. 64. Vo. Voir Jemeppe et Chavanne.
- 1706, 17 avril. P. 127. R°. Réalisation d'un acte du 13 avril précédent par lequel Georges Godefroid, de Grandchamps, sgr de Journaî, vend la 1/2 de la cour Henriette à sire Jean Coulon, curé et doyen de Pondrosme pour 387 1/2 écus.— Sire Jean Coulon relève.
- 1713, 16 mars. P. 203. R°. Bernard de Châteauvieux, capitaine de S. M. en garnison à Marche et Claude Moreaux, de Roy, héritiers par leurs épouses de feu sire Jean Coulon, doyen et curé de Pondrosme, pour chacun 1/4 en la seigneurie Henriette, à l'encontre des deux autres quarts appartenant à sire Jean du Mont, prêtre, et au sieur Guillaume du Mont, greffier de Marche, son frère, relèvent les dits 2/4. Les dits du Mont relèvent de même le 20 avril suivant aussi en qualité d'héritiers de sire Jean Coulon.
 - 1714, 13 janvier. P. 207. Vo. Voir Granchamps.

1717, 19 août. P. 270. V°. — Réalisation d'un acte du 21 mai 1713, par lequel le capitaine Bernard de Châteauvieux et dame Marie-Cathérine du Mont, son épouse, vendent à Monsieur Grofey, sgr de Champlon, mayeur de Marche, leur tierce part du bois de Roy, dit le bois du Seigneur, leur dévolu par testament de feu Jean Coulon, curé et doyen de Pondrosme.

1718, 21 janvier. P. 280. Ro. - Voir Jemeppe et Chavanne.

Reg. 1721-1750. — 1737, 15 mars. P. 400. R°. — Guillaume du Mont, greffier et échevin de Marche, relève 1/4 du fief Henriette par la mort de son frère sire Jean-Baptiste du Mont, de même 1/4 du dit fief possédé comme usufruit par Claude Moureau, à titre de feu Cathérine Coulon, son épouse, et encore 1/4 qu'il a acheté du sieur Bernard Châteauvieux.

1737, 11 décembre. P. 406. V°. — Réalisation d'un acte du 7 octobre 1721 par lequel Pierre-Bernard de Châteauvieux, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis et capitaine d'infanterie, du consentement de son épouse Dame Marie-Cathérine du Mont, vend à Guillaume du Mont, greffier et échevin de Marche, son beau-frère, le 1/3 des seigneuries de l'Aumonier et Henriette et le 1/3 du bien qui a appartenu à leur oncle sire Jean Coulon, etc., le tout au village de Roy.

1741, 8 août. P. 457. R°. — La demoiselle veuve de seu le sieur du Mont, échevin et greffier de Marche, relève le plein sief Henriette.

Reg. 1750-1768. — 1753, 11 avril. P. 70. R°. — La dame du Mont veuve du sieur Labeville, relève le plein fief Henriette.

1755, 7 avril. P. 101. Vo. — La dame de Journal, au nom de la dame de Mesnil, veuve de feu le sieur Wauthier de Mousaive, relève la cour Henriette.

Reg. 1767-1796. — 1779, 12 décembre. P. 70. Ro. — Voir Jemeppe.

HODISTER.

Seigneurs: Voir Communes Luxembourgeoises. V. 507, 508.

COUR FÉODALE.

Reg. 1563-1590. — 1585, 11 février. P. 137. R° — Jehan Hodister, sg $^{\rm r}$ de Hodister et de Houmar relève la seigneurie.

Reg. 1591-1626. — 1605, 10 février. P. 58. \mathbb{R}^{o} . — Le sgr de Hodister relève Hodister.

1614, 7 février. P. 136. V°. — Philippe Bardouille, sgr de Ville à Tour, comme tuteur de Philippe, son fils aîné, relève les biens qui ont été légués à ce dit fils par feu Jehan de Hodister, sgr dudit lieu. Le même, Pierre de Mattis, sgr de la

Rock et Jean Gobelet, sg¹ de Warisoux, au nom de delle Catherine de Lamistant, veuve du sgr de Hodister, relèvent Hodister.— Suit la réalisation du testament du sgr Jean de Hodister, daté du 11 juillet 1598: Il choisit pour son héritier général et universel Philippe Bardoul, son petit neveu, à charge d'estre toujours fidèle serviteur de son prince, prendre le nom et armes du testateur. Les biens qu'il lègue à Philippe sont: Hodister, Houmar, la maison forte de Boumal, les dîmes Wathier, la cour Rause, la cense Wathier. Ces biens suivront toujours l'aîné.

- 1615, 7 janvier. P. 145. Ve.— Gillet Botte de Poulseur, au nom de delle Elizabeth, douairière de Poulseur, proteste sur la nullité du testament de feu Jehan, sgr de Hodister.
- 1619, 16 avril. P. 186. V°. Evrard de Rahier, sgr de Poulseur et Guillaume de la Vaulx, écuyer, sgr de Froidecourt, relèvent les biens délaissés par feu Jehan de Hodister et spécialement la seigneurie de Hodister, à titre de feu delle Elizabeth en son vivant dame de Poulseur et Froidecourt.
- 1624, 17 avril. P. 258. R°. Nobles Philippe de Bardouille, sgr de Hodister, Houmar, etc., et Maximilien, son fils, capitaine d'une compagnie d'Allemands pour le service de Sa Majesté, relèvent la seigneurie de Hodister, le père comme usufruitier et le fils comme propriétaire, par succession de noble Ernest de Hodister, en son vivant capitaine au dit régiment.
- Reg. 1626-1682.—1631, 14 janvier. P. 86. R°. Réalisation d'un acte du 16 décembre 1630 par lequel noble Maximilien de Hodister, sgr dudit lieu, crée une rente de 150 fl. hypothéquée sur la seigneurie de Hodister, au profit de Julius Jamaert, mineur d'Ans, fils de feu Melchior Jamaert, en retour d'une somme de 2400 fl. qu'il en a reçue.
- 1631, 20 octobre. P. 105. V°. Réalisation d'un acte du 19 mai 1629 par lequel noble Maximilien de Hodister, sgr de Hodister, sous signature du sgr Philippe de Bardoul et de Marguerite de Harre, ses père et mère, comme aussi de delle Anne-Marie Bardoul, sa sœur, crée une rente gag. de 125 fl. Bb., hypothéquée sur la seigneurie de Hodister, au capital de 2000 fl. Bb., au profit de Charles Barvaux, demeurant à Scoville.
- 1653, 4 juillet. P. 257. R°. Maximilien de Hodister, écuyer, sgr de Hodister, reconnaît avoir reçu 100 ducats en espèces de Jean du Mesnil, échevin de Laroche, pour l'assurance desquels il hypothèque sa seigneurie de Hodister.
 - Reg. 1663-1696. 1674, 24 juin. P. 188 R°. Voir la cour Henriette à Roy.
- 1676, 28 avril. P. 202. R°. Louis de Monnin, sg^r de Rendeux-Notre-Dame, comme tuteur de Barthelemy-Philippe, Maximilien, et Charles-Eugène de Hodister, enfants de feu noble Maximilien de Hodister, sg^r dudit lieu, relève Hodister, leur dévolu par la mort de leur père.

Reg. 1696-1721. — 1737, 9 juillet. P. 402. V°. — Réalisation d'un acte du 13 juin, même année, par lequel M. Barthelemy-Philippe de Bardouille, sgr de Hodister, affecte la terre de Hodister en faveur de G.-F. baron de Waha de Vanne, en garantie d'une rente de 160 fl. Bb., au capital de 4000 fl. Bb.

1738, 22 mai. P. 412. V°. — Réalisation d'un acte du 17 décembre 1737, par lequel Messire Barthelemy-Philippe de Bardoul, seigneur de Hodister, vend tous ses biens quelconques et spécialement sa terre et seigneurie de Hodister et Génnes, maison, etc., la dîme dite Walthier à Herbet etc. au profit de Madame Anne-Jeanne baronne douairière de Waha, née de Pierreux. — La dite dame relève par Antoine Marly la seigneurie de Hodister.

1750, **8 juin**. P. 541. V°. — Henri-Joseph de Waha sg^r de Hodister, Bourdon, Marenne, etc. relève la seigneurie de Hodister, lui obvenue par partage après le décès de sa mère.

Reg. 1767-1794. — 1794, **22 juillet**. P. 277. V°. — Réalisation d'un acte du 20 juin précédent par lequel M. Jean-Thomas-Pierre-Edmond de Schmakers, sg^r de Mirwart, donne à Madame Marie-Louis de Schmakers, sa sœur, épouse de M. d'Hofschmid, sg^r de Resteigne et à ses deux filles la seigneurie de Hodister avec ses bâtiments et dépendances, qu'il possède par succession de feu M. le baron Henri de Waha, sg^r de Hodister.

JOURNAL.

Seigneurs. Voir Communes Luxembourgeoises. V. 484, 485, 486.

COUR FÉODALE.

Reg. 1563-1590. — 1564, 14 juillet. P. 33. R°. — Noble et vaillant Jacques de Ronchy, chevalier d'Hérode et de Malte, tant en son nom qu'au nom de Bon et Nicolle de Ronchy, ses frère et sœur, dame de Meure, relève la cour et seigneurie de Journal, et la transporte à titre d'échange contre certains héritages sis à Samré au profit de Loys de Samré, écuyer, voué de Marcouray qui là-même relève.

1564, 23 août. P. 34. R°. — Louis de Samré dégage la seigneurie de Journal des mains de messire Bernard de Chéoux, prêtre, son cousin.

1573, **20 novembre**. P. 129. V^o. — Louis de Samré, sgr de Jurna, prévôt de Montaigu, met hors sa mambournie Louis de Samrez, son fils, et lui donne la faingne et sartaige de Fugenerfay mouvant en fief. Louis relève.

Reg. 1591-1626. — 1597, 18 juin. P. 28. V°. — Jehan de Herlenval, seigneur de la haute cour de Floumont, comme héritier de Louis de Samré, son beau-père, en son vivant seigneur de Journal, relève Journal.

- 1605, **20 octobre**. P. 69. R°. Jehan de Herlenval, seigneur de Journal, relève Journal.
- 1615, 22 mai. P. 148. V^c. Loys de Herlenval, fils aîné de Jehan de Herlenval, sg^r de Journal, et de d^{elle} Marguérite de Samré, proteste de nullité des ventes de bois de haute futaye que son père a faits au bois de Journal.
- Reg. 1626-1662. 1636, **3 janvier**. P. 144. R°. Henri et Eyrard de Herlenval, frères, enfants de feu Jean de Herlenval, sg^r de Journal, relèvent leur part à la seigneurie de Journal.
- 1636, **8 janvier**. P. 144. V°. Guillaume de Herlenval, sgr de Journal, fils aîné de Jean de Herlenval, relève la seigneurie de Journal par décès de son père.
- 1636, 4 janvier. P. 145. R°. Accord entre Guillaume, Henri et Evrard de Herlenval, concernant la seigneurie de Journal. Au moyen de cet accord, Guillaume reste seigneur de Journal, moyennant certaines rentes à payer à ses frères.
- 1642, **6 février**. P. 176. V°. Henri de Herlenval, au nom de Henri de Herlenval, son fils, relève la seigneurie de Journal, appartenant à ce dernier en vertu d'une donation testamentaire qui lui a été faite en 1637 par son oncle Guillaume de Herlenval.
- 1654, 29 décembre. P. 268. V°. Réalisation d'un acte du 22 août, même année, par lequel Henri de Herlenval, sgr de Journal et Floumont, reconnaît avoir reçu des mains de Jean Piret, sgr de Ste-Oude 144 fl., 20 patacons pour chaque florin, en assurance desquels il lui met en gage 9 fl. de cens annuel qu'il possède dans la seigneurie de Journal.
- Reg. 1663-1694. 1674, 6 avril. P. 183. V°. Réalisation d'un acte du 5 mai 1662, par lequel Henri de Herlenval, sgr de Journal, résidant à St-Leger, cède gagèrement certaines rentes sur la seigneurie de Journal à Jean Cloes, bourguemestre de Laroche.
- 1680, 11 octobre. P. 298. R°. Henri-François de Nonancour de Lignières comme tuteur de delle Dupuy, mineure, relève 1/6 du bois de Journal, plein fief de la cour féodale, à lui dévolu par la mort de ses père et mère.
- 1685, **8 novembre.** P. 300. R°. Nicolas de la Mock, sg^r en partie de Vance, relève la seigneurie de Journal lui dévolue, par décès de Henri de Herlenval, père de son épouse Jeanne de Herlenval.
- 1685, **8 novembre.** P. 300. V°. Nicolas de la Mock, sgr en partie de Vance et de Chantemelle, résidant à Assenois, en vertu du pouvoir lui donné par son épouse Jeanne de Herlenval, vend à Mathieu Jacquemin, de Herlenval, le droit de propriété qui lui appartient, du chef de sa femme à la seigneurie de Journal, pour 200 écus de trois livres pièce.

1686, 2 décembre. P. 308. V°. — Mathieu Jacquemin, de Herlenval, relève la seigneurie de Journal qu'il a acquise par acte du 8 novembre 1685.

1687, 14 février. P. 309. R°. — Henri-François de Nonancour relève 1/6 du bois de Journal, plein fief, que lui a cédé la delle du Huy.

Reg. 1696-1721. — 1706, 27 février. P. 125. R°. — Réalisation d'un acte du 16 octobre 1691 et d'un autre du 26 février 1706, par lequel Mathieu Jacquemin de Herlenval, du consentement de Marie Galhay, son épouse, vend à Georges Godefroid de Grainchamps, sgr en partie de Roy, la seigneurie foncière de Journal pour 620 fl. à huit escalins pièce. Georges Godefroid de Grainchamps relève.

Reg. 1721-1750. — 1736, 1er juin. P. 385. Vo. — Georges-Cornil Godefroid de Grainchamps, comme héritier de feu Georges-Adrien Godefroid de Grainchamps, sgr de Journal, relève Journal.

1745, 25 avril. P. 487. R°. — Charles-François de Warion relève Journal par disposition testamentaire de Cornil Godefroid, sgr de Journal, son oncle.

1750, 3 janvier. P. 536. R°. — Réalisation du testament de Corneil Godefroid, seigneur de Journal, daté du 30 mars 1744.

Reg. 1750-1768. — 1755, 7 avril. P. 101. V°. — La dame Dorothée de Mesnil, veuve du sieur Warion, relève la seigneurie de Journal.

Reg. 1768-1794. — 1780, 8 février. P. 78. V°. — Théodore Stanislas, Denis Augustin et Louis Warion, relèvent la seigneurie foncière de Journal.

1788, 18 juillet. P. 193. R°. — Réalisation d'un acte du 18 juillet 1788 par lequel M. Théodore Stanislas de Warion, sgr de Journal en partie, donne par annuité à Messire le baron de Selys de Fanson, ce qui lui appartient dans la seigneurie de Journal, la maison qu'il habite et tous ses droits seigneuriaux, à condition que le donataire acquittera toutes les charges qui affectent les biens donnés et qu'il nourrira et entretiendra le donateur, sa vie durante.